

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 17, 2022

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 6:31 p.m. [ET] to study Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

Senator Paul J. Massicotte (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I declare the meeting in session. My name is Paul Massicotte, I am a senator from Quebec, and I am the chair of the committee.

Today, we are conducting a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

Before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphone muted at all times unless recognized by name by the chair.

When speaking, please speak slowly and clearly. For senators participating via Zoom, I will ask you to use the "raise hand" feature in order to be recognized. For those attending the meeting in person, I will ask you to please signal to the clerk if you want to be recognized.

I would like to remind honourable senators that in the interest of obtaining as much information as possible, we have composed panels of three. I will do my best to get to everyone who wants to put a question to our witnesses. To do so, I ask senators to try and keep their questions and preambles brief. Each senator will be able to ask one question and a supplementary question or a follow-up to their first. I would ask that you specify to whom your question is addressed.

Now, I would like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Margaret Dawn Anderson, from the Northwest Territories; Senator David Arnot, from Saskatchewan; Senator Rosa Galvez, from Quebec; Senator Amina Gerba, from Quebec; Senator Mary Jane McCallum, from Manitoba; Senator Julie Miville-Dechêne, from Quebec; Senator Dennis Patterson, from Nunavut; Senator Judith Seidman, from Quebec; Senator Karen Sorensen, from Alberta; Senator Josée Verner, P.C., from Quebec.

I would also like to note the presence of the sponsor of this bill, Senator Stan Kutcher, from Nova Scotia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

Le sénateur Paul J. Massicotte (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Je m'appelle Paul Massicotte. Je suis un sénateur du Québec et je suis président du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins qu'ils sont priés de garder leur micro éteint en tout temps, à moins que le président leur donne la parole.

Lorsque vous parlez, veuillez le faire lentement et clairement. Pour ceux qui prennent part à cette réunion sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « lever la main » pour demander la parole. Pour ceux qui sont présents dans la salle, veuillez indiquer à la greffière que vous souhaitez prendre la parole.

J'aimerais rappeler aux honorables sénateurs que, dans l'intérêt d'obtenir le plus d'information possible, nous avons composé des groupes de trois ou quatre témoins. Je ferai de mon mieux pour permettre à tous ceux qui veulent poser une question de le faire, mais pour y arriver, je vous demande d'être brefs dans vos questions et préambules. Chaque sénateur aura droit à une question et à une question complémentaire ou à une question de suivi à la première question. Veuillez également indiquer à qui s'adresse la question. J'aimerais également rappeler aux témoins qu'ils ont un total de quatre minutes pour faire leur allocution.

J'aimerais maintenant présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest; David Arnot, de la Saskatchewan; Rosa Galvez, du Québec; Amina Gerba, du Québec; Mary Jane McCallum, du Manitoba; Julie Miville-Dechêne, du Québec; Dennis Patterson, du Nunavut; Judith Seidman, du Québec; Karen Sorensen, de l'Alberta; Josée Verner, c.p., du Québec.

J'aimerais aussi souligner la présence du parrain du projet de loi, le sénateur Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

I wish to welcome all of you, and the viewers across the country who may be watching.

Today, we are continuing our examination of Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

For our first panel, we welcome Mr. Joseph F. Castrilli, Legal Advisor, and Ms. Fe de Leon, Researcher, from the Canadian Environmental Law Association; Ms. Justyna Laurie-Lean, Vice President, Environment and Regulatory Affairs, from the Mining Association of Canada; Ms. Shannon Joseph, Vice President, Government Relations and Indigenous Affairs, from the Canadian Association of Petroleum Producers; Mr. David R. Boyd, Associate Professor, Institute for Resources, Environment and Sustainability, University of British Columbia, as an individual.

Welcome to all of you, and thank you for being with us.

Mr. Castrilli, you now have the floor.

[English]

Joseph F. Castrilli, Legal Advisor, Canadian Environmental Law Association: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. In the materials we submitted to the committee, the Canadian Environmental Law Association focused on the emission of cancer-causing agents to illustrate that Bill S-5 will not help solve the problem of toxic substances in the environment unless the bill improves the approach of the Canadian Environmental Protection Act to the issue of pollution prevention.

We analyzed 13 years of national pollution data and found that, while federal requirements are reducing on-site air emissions of some of the most harmful chemicals to human health and the environment, on-site disposal and land releases of the same chemicals have been dramatically increasing over the same period. For example, our review found that in Quebec, for arsenic, a known cancer-causing agent designated as toxic under CEPA, on-site air emissions increased 49% during the period 2006 to 2018. However, on-site disposal and land release of arsenic and its compounds increased by more than 10,800% during the same period.

The data for 43 cancer-causing agents listed in CEPA's Schedule 1 List of Toxic Substances taken together—the vast majority of which are human-created chemicals, not naturally occurring ones—show similar, if not as dramatic trends, usually in the form of decreased on-site air emissions but increased on-site releases to land.

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent.

Aujourd'hui, nous continuons notre examen du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

Pour notre premier groupe de témoins, nous accueillons M. Joseph F. Castrilli, conseiller juridique, et Mme Fe de Leon, chercheuse, de l'Association canadienne du droit de l'environnement; Mme Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires, de l'Association minière du Canada; Mme Shannon Joseph, vice-présidente, Relations gouvernementales et affaires autochtones, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers; M. David R. Boyd, professeur associé, Institut des ressources, de l'environnement et de la durabilité, Université de la Colombie-Britannique, qui témoigne à titre personnel.

Bienvenue à tous, et merci d'avoir accepté notre invitation.

Monsieur Castrilli, vous avez la parole.

[Traduction]

Joseph F. Castrilli, conseiller juridique, Association canadienne du droit de l'environnement : Je vous remercie, monsieur le président et membres du comité. Dans les documents que nous avons envoyés au comité, l'Association canadienne du droit de l'environnement s'est concentrée sur l'émission d'agents cancérigènes pour illustrer que le projet de loi S-5 ne contribuera pas à résoudre le problème des substances toxiques dans l'environnement, à moins que le projet de loi n'améliore l'approche de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement à l'égard de la question de la prévention de la pollution.

Nous avons analysé 13 années de données nationales sur la pollution et nous avons constaté que, si les exigences fédérales réduisent les émissions atmosphériques réalisées sur place de certains des produits chimiques les plus nocifs pour la santé humaine et l'environnement, l'élimination sur place et les rejets dans le sol de ces mêmes produits chimiques ont augmenté de façon spectaculaire au cours de la même période. Par exemple, notre examen a révélé qu'au Québec, pour l'arsenic, un agent cancérigène reconnu et désigné comme toxique en vertu de la LCPE, les émissions atmosphériques sur place ont augmenté de 49 % de 2006 à 2018. Toutefois, l'élimination sur place et le rejet dans le sol de l'arsenic et de ses composés ont augmenté de plus de 10 800 % au cours de la même période.

Les données relatives à 43 agents cancérigènes figurant sur la liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la LCPE prises dans leur ensemble — et dont la grande majorité sont des produits chimiques créés par l'humain et non des produits naturels — montrent des tendances similaires, voire aussi spectaculaires, généralement sous la forme d'une diminution des

The bottom line: Moving a carcinogen from one environmental pathway such as air to another, such as land, does not represent progress in protecting human health and the environment. It represents putting a different part of the environment and a different group of people at risk. It is not a solution to the problem for the 150 chemicals the federal government has designated as toxic and placed in Schedule 1 of the act, let alone for the 43 cancer-causing agents in that schedule.

What is needed is a strategy of prevention and elimination of Schedule 1 toxic substances from Canadian commerce to the maximum extent possible. This was the expectation for CEPA as described in a 1995 House Standing Committee on Environment and Sustainable Development report, summarized in our February 2022 submissions.

There are three things wrong with existing law that Bill S-5 does not correct on the issue of pollution prevention. First, pollution prevention is discretionary for toxic substances listed in Schedule 1. This situation has resulted in only one sixth of all substances in the schedule in the last 20 years having a pollution prevention plan — a rate that, if continued, will mean that all existing toxic substances in Schedule 1 will not have a plan before the year 2100. Pollution prevention needs to be mandatory under Bill S-5.

Second, the pollution prevention authority in the act is meant to control the creation and use of toxic substances. However, because of the approach that has been applied under CEPA, it has become predominantly a pollution abatement measure, where only emission concentrations of a substance are sought to be controlled, something the 1995 House Standing Committee on Environment and Sustainable Development report warned against doing. The result has allowed such substances to stay in Canadian commerce and the environment. Pollution abatement should not be used as a substitute for pollution prevention and Bill S-5 should say so.

Third, Bill S-5 does not make the substitution of safer alternatives to toxic substances a central focus of amendments to the act, thus placing Canadians and the environment at risk and Canada at a disadvantage relative to other countries that have

émissions atmosphériques sur place, mais d'une augmentation des rejets sur place dans le sol.

En résumé, le déplacement d'un agent cancérigène d'une voie environnementale, comme l'air, à une autre, comme le sol, ne représente pas un progrès dans la protection de la santé des humains et de l'environnement. Cela revient plutôt à mettre en danger une autre partie de l'environnement et un autre groupe de personnes. Ce n'est pas une solution au problème des 150 produits chimiques que le gouvernement fédéral a désignés comme étant toxiques et qu'il a placés dans l'annexe 1 de la loi, et sûrement pas aux 43 agents cancérigènes qui figurent dans cette annexe.

Ce dont on a besoin maintenant, c'est d'une stratégie de prévention et d'élimination des substances toxiques de l'annexe 1 du commerce canadien, dans toute la mesure du possible. C'est ce que l'on attendait de la LCPE telle que décrite dans un rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes en 1995, et dont le résumé se trouve dans les mémoires que nous avons soumis en février 2022.

Il y a trois choses qui clochent avec la loi actuelle et que le projet de loi S-5 ne corrige pas en ce qui concerne la question de la prévention de la pollution. Tout d'abord, la prévention de la pollution est discrétionnaire pour les substances toxiques énumérées à l'annexe 1. C'est la raison pour laquelle, au cours des 20 dernières années, seulement un sixième de toutes les substances figurant à l'annexe 1 ont fait l'objet d'un plan de la prévention de la pollution — une proportion qui, si elle est maintenue, signifiera que toutes les substances toxiques existantes figurant à l'annexe 1 n'auront pas de plan avant 2100. La prévention de la pollution doit donc être obligatoire en vertu du projet de loi S-5.

Deuxièmement, le pouvoir de prévention de la pollution prévu par la loi vise à contrôler la création et l'utilisation des substances toxiques. Cependant, en raison de l'approche qui a été appliquée dans le cadre de la LCPE, il est devenu principalement une mesure de réduction de la pollution, où l'on cherche à contrôler uniquement les concentrations d'émissions d'une substance, ce que déconseillait justement le rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes en 1995. Cela a donc permis à ces substances de rester dans le commerce canadien et dans l'environnement. La réduction de la pollution ne devrait pas être utilisée comme substitut à la prévention de la pollution et le projet de loi S-5 devrait le préciser.

Troisièmement, le projet de loi S-5 ne fait pas de la substitution de solutions de rechange plus sûres aux substances toxiques un point central des modifications apportées à la loi, ce qui met les Canadiens et l'environnement en danger et place le

done so. Alternatives analysis needs to be made a central pillar of the act.

Our March 2022 proposed amendments to Bill S-5 would address these and related issues identified in our pre-filed materials. Subject to any questions members of the committee may have, those are our submissions. Thank you.

The Chair: Thank you. Now I'll go to Ms. Joseph.

Shannon Joseph, Vice President, Government Relations and Indigenous Affairs, Canadian Association of Petroleum Producers: Thank you for having me. We are happy to have the opportunity to discuss Bill S-5 and to discuss changes to the Canadian Environmental Protection Act, or CEPA. CEPA is one of Canada's most important pieces of environmental legislation and has been a world-leading tool for chemicals management.

The act provides broad regulatory powers to the federal government with respect to the control of substances that pose a health or environmental risk. The many proposed changes to the legislation would expand this federal regulatory authority.

The Canadian Association of Petroleum Producers would like to highlight three aspects of Bill S-5 that warrant close consideration by the committee.

First is language that could impact the ability of provinces to meaningfully exercise their jurisdiction over resource development and environmental management. Notably, the addition of the new concept "... a product that may release a substance" This "products" language could be understood to include natural resources and a range of traded goods that could release a substance, such as carbon dioxide, in certain circumstances.

Natural resource development is an exclusive area of constitutional authority for provincial legislatures. Giving the federal government the ability to directly regulate bitumen, crude oil or natural gas as products that could release a substance would directly conflict with provincial authority over resource development and the exercise of provincial regulatory authority over environmental management.

Canada dans une position désavantageuse par rapport à d'autres pays qui l'ont fait. L'analyse des solutions de rechange doit devenir un pilier central de la loi.

Les modifications que nous avons proposées au projet de loi S-5 en mars 2022 aborderaient ces questions et d'autres questions connexes qui ont été cernées dans les documents que nous avons déjà déposés. Sous réserve des questions que les membres du comité pourraient avoir, c'est ce que nous présentons. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie. La parole est maintenant à Mme Joseph.

Shannon Joseph, vice-présidente, Relations gouvernementales et affaires autochtones, Association canadienne des producteurs pétroliers : Je vous remercie de me recevoir. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de discuter du projet de loi S-5 et des modifications apportées à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ou LCPE. La LCPE est l'une des lois en matière d'environnement les plus importantes et est un outil de calibre mondial pour la gestion des produits chimiques.

La loi confère de vastes pouvoirs réglementaires au gouvernement fédéral en ce qui concerne le contrôle des substances qui présentent un risque pour la santé ou l'environnement. Les nombreux changements proposés à la loi élargiraient ce pouvoir réglementaire fédéral.

L'Association canadienne des producteurs pétroliers, ou ACPP, aimerait souligner trois aspects du projet de loi S-5 qui méritent d'être examinés de près par le comité.

Le premier est le libellé qui pourrait avoir une incidence sur la capacité des provinces d'exercer de manière significative leur compétence en matière d'exploitation des ressources et de gestion environnementale. Citons notamment l'ajout du nouveau concept « ... d'un produit qui est susceptible d'en rejeter dans l'environnement... ». Ce libellé sur le produit pourrait être interprété comme incluant les ressources naturelles et une gamme de produits commerciaux qui pourraient rejeter une substance, comme le dioxyde de carbone, dans certaines circonstances.

L'exploitation des ressources naturelles est un domaine exclusif de l'autorité constitutionnelle pour les assemblées législatives provinciales. Donner au gouvernement fédéral la capacité de réglementer directement le bitume, le pétrole brut ou le gaz naturel en tant que produits susceptibles de libérer une substance entrerait directement en conflit avec l'autorité provinciale sur l'exploitation des ressources et

This is not the intent of the legislation. This language needs to be reconsidered, and CAPP would be happy to work with legislators to identify solutions.

The second area is ensuring transparency in the application of the law. Many of the amendments in the proposed bill allow important concepts to be defined outside the legislative process with a high level of discretion from the minister. This will make it difficult for legislatures to ensure the law is applied as intended.

Amendments in Bill S-5 introduce numerous new terms to CEPA, the meaning and application of which will only be determined later. This can create uncertainty at the time of the bill's passing concerning concepts such as the right to a healthy environment, environmental justice and cumulative effects, and these terms will all be important for how the law is applied.

The implications, obligations and limitations of the proposed changes should be clarified by Parliament in a way that provides transparency and predictability and avoids impacts to investor confidence.

Finally, we feel it is important to maintain CEPA as a flexible, risk-based chemicals-management legislation. CEPA should not be used as a back door to regulate products or processes that do not represent a risk to public health or environmental protection. Currently, regulation under CEPA requires both that a substance must be a hazard, and there has to be a pathway to exposure to human health or to environmental risk.

To date, the Government of Canada has not sought to regulate substances that do not pose these types of risks.

However, amendments to CEPA introduce the new concept of a list of substances capable of becoming toxic. This amendment changes the foundation of CEPA from a risk-based legislation to a hazards-based approach. Once a substance is on such a list, it will be treated differently. So the list can act as a way to stigmatize and limit the use of substances and, in effect, regulate without a science-based risk assessment.

In closing, we believe it is critical to Canada's environment and economy that any updates to CEPA preserve important features of the existing act, which is world-leading, flexible and

l'exercice du pouvoir réglementaire provincial sur la gestion de l'environnement.

Ce n'est pas le but de la mesure législative. Ce libellé doit être réexaminé, et l'ACPP serait ravie de travailler avec les législateurs pour trouver des solutions.

Le deuxième aspect consiste à assurer la transparence dans l'application de la loi. De nombreux amendements du projet de loi proposé permettent de définir des concepts importants en dehors du processus législatif, avec un vaste pouvoir discrétionnaire de la part du ministre. Il sera donc difficile pour les législateurs de veiller à ce que la loi soit appliquée comme prévu.

Les amendements dans le projet de loi S-5 introduisent de nombreuses nouvelles notions dans la LCPE, dont le sens et l'application ne seront qu'établis ultérieurement. Cela peut créer de l'incertitude au moment de l'adoption du projet de loi concernant des concepts tels que le droit à un environnement sain, la justice environnementale et les effets cumulatifs, et ces expressions seront toutes importantes dans la façon dont la loi sera appliquée.

Les répercussions, les obligations et les limites des changements proposés devraient être clarifiées par le Parlement de manière à assurer la transparence et la prévisibilité et éviter des répercussions sur la confiance des investisseurs.

Enfin, nous estimons qu'il est important que la LCPE continue d'être une mesure législative flexible sur la gestion des produits chimiques fondée sur les risques. La LCPE ne devrait pas être utilisée comme moyen détourné pour réglementer des produits ou des processus qui ne représentent pas un risque à la santé publique ou à la protection environnementale. À l'heure actuelle, la réglementation en vertu de la LCPE exige qu'une substance doive être dangereuse et qu'il y ait une voie d'exposition présentant un risque pour la santé humaine ou l'environnement.

Jusqu'à présent, le gouvernement du Canada n'a pas cherché à réglementer les substances qui ne présentent pas ces types de risques.

Toutefois, les amendements à la LCPE introduisent le nouveau concept d'une liste de substances pouvant devenir toxiques. Cet amendement change le fondement de la LCPE, en la faisant passer d'une loi fondée sur le risque à une approche fondée sur les dangers. Dès qu'une substance figure sur une liste de la sorte, elle sera traitée différemment. La liste peut servir de moyen de stigmatiser et de limiter l'utilisation de substances et de réglementer sans une évaluation des risques fondée sur des données scientifiques.

Pour terminer, nous croyons qu'il est essentiel pour l'environnement et l'économie du Canada que toute mise à jour à la LCPE préserve des éléments importants de la loi existante, qui

risk-based in terms of chemicals management. We believe this bill should be given proper study to ensure this. Thank you.

The Chair: Thank you. From the Mining Association of Canada, we welcome Ms. Justyna Laurie-Lean.

Justyna Laurie-Lean, Vice President, Environment and Regulatory Affairs, Mining Association of Canada: Thank you, chair. I am participating from Ottawa, traditional Algonquin territory.

Our association is the national organization representing the Canadian mining industry. Our members strive to be responsible operators who are respectful environmental stewards. Their commitments are demonstrated through participation in Towards Sustainable Mining, a performance-based program through which our members evaluate, manage and publicly report facility-level performance on critical environmental and social responsibilities.

We have provided to the committee a written submission which includes additional background. We appreciate this opportunity to highlight the main points and answer any questions.

In our analysis, Bill S-5 is a well-crafted set of amendments. It would modernize, expand and clarify core enabling provisions of CEPA, but we have reservations. Specifically, we have concerns about under-resourced or fragmented implementation as well as further reductions in resources for day-to-day operations of Health Canada and Environment and Climate Change Canada.

Our experience indicates that legislative changes trigger several years of effort to develop interpretation, guidance, policies, frameworks and regulations, accompanied by intensive consultation and engagement with interested organizations and the public. Diversion of departmental resources to implementing legislative changes risks coming at the expense of delivering protection of the environment and human health.

Already we have observed in recent years continuous reduction in environmental monitoring, research, maintenance of routine reporting and publication systems and the development of timely compliance guidance.

We therefore urge you to keep resource implications in mind in your deliberations on Bill S-5.

est de calibre mondial, flexible et fondée sur les risques pour ce qui est de la gestion des produits chimiques. Nous croyons que ce projet de loi devrait faire l'objet d'une étude appropriée pour atteindre cet objectif. Merci.

Le président : Merci. De l'Association minière du Canada, nous accueillons Mme Justyna Laurie-Lean.

Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires, Association minière du Canada : Merci, monsieur le président. Je prends part à la réunion à partir d'Ottawa, qui se trouve sur un territoire traditionnel algonquin.

Notre association est l'organisation nationale qui représente l'industrie minière canadienne. Nos membres s'efforcent d'être des exploitants responsables qui sont des gardiens de l'environnement respectueux de la loi. Ils démontrent leurs engagements en participant à la stratégie Vers le développement minier durable, un programme axé sur le rendement par l'entremise duquel nos membres évaluent et gèrent le rendement à l'échelle des installations sur les responsabilités environnementales et sociales essentielles, et rendent des comptes au public à ce sujet.

Nous avons remis au comité un mémoire écrit qui inclut des renseignements généraux supplémentaires. Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de soulever les principaux points et de répondre à vos questions.

Dans le cadre de notre analyse, le projet de loi S-5 est un ensemble d'amendements bien conçus. Il moderniserait, élargirait et clarifierait des dispositions habilitantes de la LCPE, mais nous avons des réserves. Plus précisément, nous avons des préoccupations concernant une mise en œuvre sous-financée ou fragmentée ainsi que des réductions supplémentaires dans les ressources pour les activités quotidiennes de Santé Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada.

Notre expérience révèle que les changements législatifs donnent lieu à plusieurs années d'efforts pour élaborer l'interprétation, l'orientation, les politiques, les cadres et les règlements, et s'accompagnent de consultations intensives et d'un engagement auprès des organisations concernées et le public. Le détournement des ressources du ministère pour mettre en œuvre des changements législatifs risque de compromettre la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Nous avons déjà observé ces dernières années une réduction continue de la surveillance environnementale, de la recherche, des rapports courants, des systèmes de publications et de l'élaboration de directives en matière de conformité en temps opportun.

Nous vous exhortons donc à garder à l'esprit les répercussions sur les ressources dans vos délibérations sur le projet de loi S-5.

We particularly caution against making enabling provisions overly prescriptive. The chemicals-management provisions of CEPA apply to a large number of diverse substances. Each specific situation requires careful selection of the right approach for effective and efficient assessment and management of risks to the environment and human health. The choices made should be based on expertise, available information and continuously evolving knowledge.

We do recommend two small amendments. One we believe would improve the functioning of one of the new lists that Bill S-5 would introduce. The second would improve the functioning of the chemicals-management portions of CEPA as a whole.

Bill S-5, clause 20, would create a new list of substances capable of becoming toxic in a new section 75.1. As proposed, there are no consequences to the list. The new subsection 75.1(2) notes only that it “may” include certain additional information. We recommend that clause 20 be amended to require that any addition to this list include an indication of what action will be taken, without constraining the nature of that action.

Mr. John Moffet, in an appearance before this committee, stated that this list is intended to communicate to potential users that the government would not welcome new uses of a listed substance. However, as formulated, the section 75.1 list would not mandate nor limit such use of this list.

The objective Mr. Moffet outlined would be better accomplished through the second amendment to Bill S-5 we recommend — the creation of a searchable electronic database or search tool that would identify, for each substance, its status under CEPA. Such a comprehensive database would make it easy for potential users of a substance to find out if significant new activity or any other restrictions have been placed on it. By facilitating transparency, such a mechanism would promote compliance and be valuable to the public and to manufacturers, product designers, importers, users, retailers, distributors, consumers, academics and non-government organizations. Thank you.

The Chair: Thank you very much. Next we welcome Dr. David Boyd, Associate Professor, Institute for Resources, Environment and Sustainability, University of British Columbia.

David Boyd, Associate Professor, Institute for Resources, Environment and Sustainability, University of British Columbia, as an individual: Good afternoon, senators, and thank you for the opportunity to join you. I'd like to commend

Nous mettons particulièrement en garde contre le fait de rendre les dispositions habilitantes trop prescriptives. Les dispositions de la LCPE relatives à la gestion des produits chimiques s'appliquent à un grand nombre de substances diverses. Chaque situation précise nécessite une sélection minutieuse de la bonne approche pour une évaluation et une gestion efficaces et efficaces des risques pour l'environnement et la santé humaine. Les choix effectués doivent être fondés sur l'expertise, les renseignements disponibles et l'évolution constante des connaissances.

Nous recommandons deux petits amendements. L'un d'eux améliorerait, selon nous, le fonctionnement de l'une des nouvelles listes introduites par le projet de loi S-5. Le second améliorerait le fonctionnement des parties de la LCPE qui portent sur la gestion des produits chimiques de façon générale.

L'article 20 du projet de loi S-5 créerait une liste de substances susceptibles de devenir toxiques dans un nouvel article 75.1. Tel que proposé, la liste ne comporte aucune conséquence. Le nouveau paragraphe 75.1(2) stipule seulement qu'elle « peut » inclure certains renseignements supplémentaires. Nous recommandons que l'article 20 soit modifié pour exiger que tout ajout à cette liste donne une idée des mesures qui seront prises, sans restreindre la nature de ces mesures.

M. John Moffet, lors d'une comparution devant ce comité, a déclaré que cette liste vise à communiquer aux utilisateurs éventuels que le gouvernement n'accueillerait pas favorablement de nouvelles utilisations d'une substance inscrite. Toutefois, telle qu'elle est formulée, la liste de l'article 75.1 ne rendrait pas obligatoire ni ne limiterait une telle utilisation de cette liste.

L'objectif que M. Moffet a décrit serait mieux atteint par le deuxième amendement au projet de loi S-5 que nous recommandons — la création d'une base de données électronique consultable ou d'un outil de recherche qui décrirait, pour chaque substance, son statut en vertu de la LCPE. Une telle base de données exhaustive permettrait aux utilisateurs potentiels d'une substance de savoir facilement si une nouvelle activité importante ou toute autre restriction a été imposée à cette substance. En facilitant la transparence, un tel mécanisme favoriserait la conformité et serait utile pour le public et les fabricants, les concepteurs de produits, les importateurs, les utilisateurs, les détaillants, les distributeurs, les consommateurs, les universitaires et les organisations non gouvernementales. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Nous accueillons maintenant M. David Boyd, professeur associé, Institut des ressources, de l'environnement et de la durabilité, Université de la Colombie-Britannique.

David Boyd, professeur associé, Institut des ressources, de l'environnement et de la durabilité, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel : Bonjour, sénateurs, et merci de me donner l'occasion de me joindre à vous.

the Government of Canada for finally taking steps to recognize the fundamental right to a healthy environment in legislation. This is an important first step towards the ultimate goal of including this right in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, where it surely belongs.

Globally, this right is now recognized in 156 nations, through constitutions, legislation and regional human rights treaties. It was recognized by the UN Human Rights Council last October, and Quebec incorporated this right in its Environment Quality Act back in 1978 and its provincial Charter of Human Rights and Freedoms in 2006.

While it's an important first step, the proposed wording in Bill S-5 has three significant weaknesses: First, it's quite narrow in describing the right to a healthy environment. Last year's UN resolution used the language of a ". . . clean, healthy and sustainable environment."

A bill currently before the U.S. Congress, called the Environmental Justice For All Act, recognizes:

. . . the right of all people to clean air, safe and affordable drinking water, protection from climate hazards, and the sustainable preservation of the ecological integrity and aesthetic, scientific, cultural, and historical values of the natural environment.

Quebec also uses more comprehensive language in both of its laws.

Second, the phrase "as provided under that Act" means that Canadians' right to a healthy environment would be circumscribed to issues addressed by CEPA. That means that no person would have the right to a healthy environment under the Canada National Parks Act, the Impact Assessment Act, the Pest Control Products Act or any other federal environment-related legislation.

Third, there is a second limiting phrase, "which right may be balanced with relevant factors, including social, economic, health and scientific factors." Let me be clear that I've read every constitutional provision, every legislative provision and every treaty provision in the world articulating the right to a healthy environment, and I've never seen this type of language used to limit the potential impact of recognizing a human right.

We know in Canada that rights are not absolute. The phrase used in our Charter is ". . . subject only to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society."

J'aimerais féliciter le gouvernement du Canada d'avoir enfin pris des mesures pour reconnaître dans la loi le droit fondamental à un environnement sain. Il s'agit d'un premier pas important vers l'objectif ultime d'inclure ce droit dans la Charte canadienne des droits et libertés, où il a certainement sa place.

À l'échelle mondiale, ce droit est désormais reconnu dans 156 pays, par l'entremise de constitutions, de lois et de traités régionaux sur les droits de la personne. Il a été reconnu par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en octobre dernier, et le Québec a intégré ce droit dans sa Loi sur la qualité de l'environnement en 1978 et dans sa Charte des droits et libertés de la personne en 2006.

Bien qu'il s'agisse d'un premier pas important, le libellé proposé dans le projet de loi S-5 comporte trois faiblesses importantes. Premièrement, la description du droit à un environnement sain est très étroite. La résolution de l'ONU de l'an dernier parlait d'un « ... environnement propre, sain et durable ».

Un projet de loi dont le Congrès américain est saisi à l'heure actuelle, l'Environmental Justice For All Act, reconnaît :

[...] le droit de tous les peuples à un air pur, à une eau potable sûre et abordable, à la protection contre les risques climatiques et à la préservation durable de l'intégrité écologique et des valeurs esthétiques, scientifiques, culturelles et historiques de l'environnement naturel.

Le Québec utilise également un libellé plus exhaustif dans ses deux lois.

Deuxièmement, l'expression « comme le prévoit cette loi » signifie que le droit des Canadiens à un environnement sain serait limité aux questions traitées par la LCPE. Cela signifie que personne n'aurait le droit à un environnement sain en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, la Loi sur l'évaluation d'impact, la Loi sur les produits antiparasitaires ou toute autre loi fédérale liée à l'environnement.

Troisièmement, il y a une deuxième phrase limitative, « lequel droit peut être soupesé avec des facteurs pertinents, notamment sociaux, économiques, scientifiques et relatifs à la santé ». Permettez-moi de préciser que j'ai lu toutes les dispositions constitutionnelles, toutes les dispositions législatives et toutes les dispositions des traités dans le monde qui décrivent le droit à un environnement sain, et je n'ai jamais vu ce type de libellé être utilisé pour limiter l'incidence potentielle de reconnaître un droit de la personne.

Nous savons qu'au Canada, les droits ne sont pas absolus. Le libellé utilisé dans la Charte est « ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ».

I would strongly encourage this committee to examine the wording of section 4 of the National Housing Strategy Act, enacted in 2019, for a clear articulation of a human right, in that case, the right to housing. Subsection 4(a) of the act states:

4 It is declared to be the housing policy of the Government of Canada to

(a) recognize that the right to adequate housing is a fundamental human right affirmed in international law;

No qualifying language is used.

The other point I'd like to make briefly is that, according to Health Canada, every year in Canada, air pollution is linked to more than 15,000 premature deaths, 2.7 million asthma symptom days, 35 million acute respiratory symptom days and \$120 billion in socio-economic costs from air pollution. Yet the continued absence of legally binding ambient air-quality standards puts Canada behind the United States and almost every other wealthy industrialized nation in the world. I recognize this issue is beyond the scope of the present bill, but I want you to be aware of this extraordinary oversight and remind you that the 2017 report of the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development recommended:

. . . that CEPA be amended to require the federal government to develop legally binding and enforceable national standards for air quality in consultation with the provinces, territories, Indigenous peoples, stakeholders and the public.

Thank you very much, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much. We'll now start questions. We'll first allow Senator Kutcher, sponsor of the bill, to ask a question.

Senator Kutcher: My question would be to Mr. Boyd.

Do you have any specific suggestions for the kind of language that might be considered to tighten up the issue around the right to a healthy environment?

Mr. Boyd: Thank you, Senator Kutcher. I would have several specific suggestions. One would be to add the adjectives "clean and sustainable" so that the right would be described as "the right to a clean, healthy and sustainable environment," consistent with the language used by the United Nations Human Rights Council last October in its Resolution 48/13.

J'encourage fortement ce comité à examiner le libellé de l'article 4 de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, adoptée en 2019, pour y trouver une définition claire d'un droit de la personne, en l'occurrence le droit au logement. Le paragraphe 4a) de la loi prévoit ce qui suit:

4 Le gouvernement fédéral a pour politique en matière de logement :

a) de reconnaître que le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international;

Aucune formulation qualificative n'est utilisée.

L'autre point que j'aimerais aborder brièvement est que, selon Santé Canada, chaque année au Canada, la pollution atmosphérique est liée à plus de 15 000 décès prématurés, à 2,7 millions de jours de symptômes d'asthme, à 35 millions de jours de symptômes respiratoires aigus et à 120 milliards de dollars en coûts socioéconomiques liés à la pollution atmosphérique. Pourtant, l'absence continue de normes juridiquement contraignantes en matière de qualité de l'air ambiant place le Canada derrière les États-Unis et presque tous les autres pays industrialisés riches du monde. Je reconnais que cette question dépasse la portée du présent projet de loi, mais je veux que vous soyez conscients de ce grave oubli et vous rappeler que le rapport de 2017 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes recommandait ce qui suit :

[...] la LCPE soit modifiée pour exiger que le gouvernement fédéral établisse des normes nationales contraignantes sur la qualité de l'air, en consultation avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les parties intéressées et le public.

Merci beaucoup, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant commencer la période des questions. Nous allons d'abord permettre au sénateur Kutcher, le parrain du projet de loi, de poser une question.

Le sénateur Kutcher : Ma question s'adresse à M. Boyd.

Avez-vous des suggestions précises à faire concernant le type de libellé qui pourrait être envisagé pour resserrer l'enjeu entourant le droit à un environnement sain?

M. Boyd : Merci, sénateur Kutcher. J'aurais plusieurs suggestions précises. L'une serait d'ajouter les adjectifs « propre et durable », de sorte que le droit serait décrit comme étant « le droit à un environnement propre, sain et durable », conformément au libellé utilisé par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en octobre dernier dans sa résolution 48/13.

Second, I would urge the committee to remove the limitation on the application of this right as being only to federal government actions under CEPA and make it a broader and more encompassing application.

Third, I suggest removing the clause that refers to balancing it with social, economic and scientific factors, which is unprecedented globally in terms of referring to the right to a healthy environment.

Senator Kutcher: Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: My question is for Mr. Castrilli. Mr. Castrilli, I have read your brief, which is quite long and very complete. I want to ask you a specific question about the obligation you want to impose on companies to have pollution prevention plans. Why are these prevention plans important? What would they allow us to do that is not currently being done? What do they contain, and why do you insist on this? Is the prevention plan a way to stop using some of the substances on the list of 150 most toxic substances?

[*English*]

Mr. Castrilli: Thank you for your question, senator.

Regarding the history of what is known as Part 4 of CEPA, which deals with pollution prevention, if you go back to the 1995 House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development report, they saw Part 4 in contradistinction to Part 5, which is about controlling toxic substances through controlling emissions. Because Part 4 and Part 5 both deal with Schedule 1 substances, we're dealing with the worst of the worst chemicals out of over 23,000 in Canadian commerce. The expectation of the House environment committee in 1995, when it was considering the predecessor to the current law, was that for those most dangerous chemicals that are to be found in Schedule 1, we should be looking at eliminating them from commerce, full stop, or at least eliminating as many uses in respect of them as possible.

So it is designed to be the first line of defence under CEPA. What has happened, unfortunately, under CEPA over the ensuing 20 years is that the government has essentially allowed industry to treat the obligation, when it's actually imposed upon them by the minister, as simply another opportunity to engage in emissions concentration controls or pollution abatement, basically. That's not what Part 4 is about; Part 4 is about getting the worst of the worst out of Canadian commerce to the maximum extent possible.

Deuxièmement, j'exhorterais le comité à retirer la limitation de l'application de ce droit aux seules actions du gouvernement fédéral en vertu de la LCPE et d'en faire une application plus vaste et plus générale.

Troisièmement, je suggère de supprimer la disposition qui fait référence à l'équilibre avec les facteurs sociaux, économiques et scientifiques, qui est sans précédent dans le monde pour renvoyer au droit à un environnement sain.

Le sénateur Kutcher : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma question s'adresse à M. Castrilli. Monsieur Castrilli, j'ai lu votre mémoire, qui est assez long et très complet. Je veux vous poser une question précise sur l'obligation que vous voulez imposer aux entreprises d'avoir des plans de prévention de la pollution. En quoi ces plans de prévention sont-ils importants? Que nous permettraient-ils de faire qui n'est pas fait actuellement? Que contiennent-ils, et pourquoi insistez-vous tant sur ce point? Le plan de prévention est-il un moyen de ne plus utiliser les éléments de la liste des 150 substances les plus toxiques?

[*Traduction*]

M. Castrilli : Merci de votre question, sénatrice.

En ce qui concerne l'historique de ce que l'on appelle la partie 4 de la LCPE, qui traite de la prévention de la pollution, si l'on remonte au rapport de 1995 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, on constate que la partie 4 est contradictoire à la partie 5, qui porte sur le contrôle des substances toxiques par le contrôle des émissions. Étant donné que les parties 4 et 5 traitent toutes deux des substances de l'Annexe 1, nous traitons des pires produits chimiques parmi les plus de 23 000 présents dans le commerce canadien. En 1995, le comité de l'environnement de la Chambre, lorsqu'il étudiait le prédécesseur de la loi actuelle, s'attendait à ce que, pour les produits chimiques les plus dangereux qui figurent à l'Annexe 1, nous envisagions de les éliminer du commerce, complètement, ou du moins d'en éliminer le plus grand nombre d'utilisations possible.

Elle est donc conçue pour être la première ligne de défense en vertu de la LCPE. Malheureusement, au cours des 20 années qui ont suivi, le gouvernement a essentiellement permis à l'industrie de considérer l'obligation, lorsqu'elle lui est imposée par le ministre, comme une autre occasion de contrôler la concentration des émissions ou de réduire la pollution. Ce n'est pas ce que vise la partie 4; elle vise à éliminer le plus possible les pires substances dans le commerce canadien.

Senator Miville-Dechêne: What I'm trying to get at is that this is a written prevention plan. Is there a mandatory clause that asks them to eliminate the toxin? What is this prevention plan? You can write anything, but if you do not act upon it, it doesn't mean anything.

So what exactly do you want in this pollution prevention plan?

Mr. Castrilli: In our March 2022 submissions, we actually drafted a set of amendments for all of the parts of the act that we were proposing amendments for, and for pollution prevention, we drafted 11 pages of amendments.

Senator Miville-Dechêne: Okay, but can you summarize it in a nutshell? What would it require?

Mr. Castrilli: Essentially, it requires companies to look at their processes to see whether there are opportunities for removing a chemical that's currently being used that's on Schedule 1 and substituting it with something else. That's the essence of what's done in Massachusetts and New Jersey, and we're suggesting it's what was anticipated as the essence of CEPA, according to section 3, but has not actually been done in practice.

In our amendments, we've placed a full-blown description of the exercise that a company would be obligated to do if it wants to continue to try to use a substance that's already on what I call the "hardcore baddy list" under Schedule 1.

Our proposal is basically designed in a way that's very similar to the regime in Europe under the REACH — Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals — regulation.

Senator Seidman: Thank you very much to our witnesses for their testimony this evening. My question is for Ms. Laurie-Lean of the Mining Association of Canada.

In your submission and in your presentation tonight, you propose two amendments, one of which is the development of a searchable electronic database providing information about substances on the Domestic Substances List. The Chemistry Industry Association of Canada has proposed a similar amendment, and this issue of transparency and improving public access to data about substance risks has been brought forward by many other associations as well. Although you all tackle the amendment somewhat differently, you're all attempting to achieve a similar goal.

You propose to add a new subsection 76(4). Could you explain this amendment to us, its rationale and why it's best placed in amending clause 20 by adding this new subsection? Thank you.

La sénatrice Miville-Dechêne : Là où j'essaie d'en venir, c'est qu'il s'agit d'un plan de prévention écrit. Y a-t-il une disposition qui oblige les compagnies à éliminer la toxine? En quoi consiste ce plan de prévention? On peut mettre ce qu'on veut par écrit, mais si on ne passe pas à l'action, l'effet est nul.

Que voulez-vous retrouver au juste dans ce plan de prévention de la pollution?

M. Castrilli : Dans nos mémoires de mars 2022, nous avons rédigé des modifications pour toutes les parties de la loi que nous proposons de changer. Les modifications pour la prévention de la pollution faisaient 11 pages.

La sénatrice Miville-Dechêne : D'accord, mais pouvez-vous les résumer en un mot? Qu'est-ce qui serait exigé?

M. Castrilli : Essentiellement, les compagnies doivent examiner leurs processus pour déterminer s'il est possible d'éliminer un produit chimique se trouvant dans l'annexe 1 pour le remplacer par une autre substance. C'est fondamentalement ce qui se fait au Massachusetts et au New Jersey, et nous croyons que c'était l'intention de la LCPE — conformément à l'article 3 — qui n'a finalement jamais été mise en application.

Les amendements que nous proposons comprennent une description complète du processus auquel une compagnie serait obligée de se soumettre si elle désire continuer à utiliser une substance qui figure déjà dans ce que j'appelle la « liste des pires saletés » de l'annexe 1.

Ce que nous proposons s'inspire grandement du régime européen en vertu du règlement REACH relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et le contrôle des produits chimiques.

La sénatrice Seidman : Je remercie sincèrement nos témoins pour leurs témoignages d'aujourd'hui. Ma question s'adresse à Mme Laurie-Lean de l'Association minière du Canada.

Dans votre mémoire et dans votre déclaration de ce soir, vous avez proposé deux amendements, dont celui d'élaborer une base de données électronique interrogeable fournissant des renseignements sur les substances figurant sur la Liste intérieure. L'Association canadienne de l'industrie de la chimie a proposé un amendement similaire, et d'autres organisations ont aussi soulevé l'importance d'accroître la transparence et d'améliorer l'accès public aux données sur les risques liés aux substances. Bien que vous abordiez tous l'amendement quelque peu différemment, vous essayez tous d'atteindre un objectif similaire.

Vous proposez l'ajout d'un nouveau paragraphe : le paragraphe 76(4). Pouvez-vous nous expliquer cet amendement, votre raisonnement pour le proposer et la raison pour laquelle il devrait idéalement se retrouver à l'article 20? Merci.

Ms. Laurie-Lean: I would not insist that it has to be placed in any particular place. It seemed appropriate, because in that part of clause 20, there's a reference to the public having a right to request that a substance be assessed. It seemed that in order to exercise that right efficiently, it would be good if the public could find out whether it has already been assessed, is being assessed or is prioritized for assessment. It seemed appropriate there, but it can be placed somewhere else.

It is to make sure that people and all potential organizations can be informed about what information has already been gathered and the assessments that have already been done. The assessments that are done under CEPA are just chock full of very good and very valuable information. It's also important to know how stale-dated the information is. Is the conclusion based on a particular source of releases, a particular volume or an application?

Having that information would be very helpful for the for-and-against-type of users. It's possibly too much detail for the general public who are just looking for a one-pager, but it is good for everyone else to have that deep, current information. It's there, but it's very difficult to access simply because it is very difficult to search through the registry.

Senator Seidman: Would any of the other witnesses like to respond to that question, in terms of having a searchable electronic database?

Mr. Boyd: It would be entirely consistent with the fulfillment of Canadians' right to a healthy environment to have access to that information, to have that transparency available. I would endorse that type of access-to-information provision in the act.

Senator Seidman: That is exactly what it tries to achieve, transparency for everyone. Even if it is too technical for some people, it would achieve that. Thank you very much.

Mr. Castrilli, do you have anything to say about that?

Mr. Castrilli: I agree with Mr. Boyd. That kind of provision would be helpful in terms of expanding information access to the general public on these issues.

[Translation]

Senator Galvez: My question is for Ms. Joseph.

[English]

In your opening remarks, you seem to say that the modernization of CEPA steps on the jurisdiction of the provincial governments and may hinder the powers of the provinces concerning natural resources, but I think you will

Mme Laurie-Lean : Je n'insisterais pas pour qu'il se retrouve dans un article en particulier. L'article 20 semble approprié parce que, dans ce passage de l'article, on fait référence au droit de la population de demander l'évaluation d'une substance. Nous croyons que, pour bien exercer ce droit, il serait judicieux que la population puisse savoir si une substance a déjà été évaluée, est en voie de l'être ou est prioritaire dans l'ordre des évaluations. Il semblerait pertinent d'insérer le paragraphe à cet endroit, mais il pourrait être ajouté ailleurs.

L'objectif est de veiller à ce que la population et les organisations potentielles soient informées de l'information qui a déjà été recueillie et des évaluations qui ont déjà eu lieu. Les évaluations effectuées en vertu de la LCPE regorgent de renseignements pertinents et précieux. Il est également important de savoir à quel point l'information est désuète. La conclusion s'appuie-t-elle sur une source de rejets, une utilisation ou un volume particuliers?

L'accès à cette information serait très utile pour les utilisateurs cherchant à comprendre le pour et le contre. L'information serait peut-être trop détaillée pour le citoyen moyen qui ne veut qu'un résumé, mais il serait bénéfique pour tous les autres intervenants d'avoir ces renseignements détaillés à jour. L'information existe, mais il est très difficile d'y accéder pour la simple raison qu'il est très compliqué de faire des recherches dans le registre.

La sénatrice Seidman : Est-ce que d'autres témoins aimeraient répondre à cette question sur une base de données électronique interrogeable?

M. Boyd : Un tel outil donnant accès à ces renseignements de façon transparente s'harmoniserait complètement avec l'exercice du droit des Canadiens à un environnement sain. Je serais en faveur de l'ajout dans la loi de ce type de disposition pour l'accès à l'information.

La sénatrice Seidman : La transparence pour tous est précisément l'objectif. Même si l'information est trop technique pour certains, l'objectif serait réalisé. Merci beaucoup.

Monsieur Castrilli, avez-vous des observations à ce sujet?

M. Castrilli : Je suis d'accord avec M. Boyd. Une telle disposition favoriserait la population générale qui aurait un accès accru à l'information portant sur ces enjeux.

[Français]

La sénatrice Galvez : Ma question s'adresse à Mme Joseph.

[Traduction]

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez affirmé que la modernisation de la LCPE empiète sur les champs de compétences des provinces et pourrait miner les pouvoirs des provinces en matière de ressources naturelles. Je crois cependant

agree that the federal regulation is there to stop pollution, and it has jurisdiction over the attenuation and control of pollution.

Your title covers Indigenous affairs, and I would like to ask you about this new feature of CEPA concerning cumulative effects. There have been many studies concerning cancer happening in the Chipewyan community and that being linked to the oil sands. With the project of discharging the tailings ponds in the rivers and having these scientists peer review papers making the link between cancer and oil products, can you explain if you're going to run some cumulative effects in vulnerable populations if this bill is adopted? Thank you.

Ms. Joseph: I believe your question is related to mine releases. We support the processes that are ongoing between the provinces, the federal government and Indigenous communities related to the development of mine-water-release regulations, and we want to ensure that this is done in an appropriate and a safe manner.

Senator Galvez: Thank you. I have a question for Mr. Castrilli. You seem to disagree on the approach that the government has chosen to manage chemical substances, and to a certain point I agree with you. I just want to check with you that the approach should have been to source reduction, tackling first the source of the pollution and then identifying the exposure pathways, and then identifying the receptors and the type of exposure, acute versus chronic. Can you comment on these different approaches to manage chemical substances?

Mr. Castrilli: Thank you for the question, senator. The division, if I can put it that way, between our approach and what the Government of Canada seems to want to continue with CEPA is problematic in two respects.

First, Part 4 was designed to remove substances from Canadian commerce that are the most dangerous. That certainly was the expectation of the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development in 1995, when it was considering what is now the current version of CEPA. That's what the purpose of Part 4 was all about.

Over the succeeding two decades, what the government has allowed to occur is for Part 4 to become another Part 5 in the sense of essentially allowing industry, when it's chosen by the minister to do a plan, to essentially engage in pollution abatement, which means that the substances that are among the most dangerous in the country are allowed to remain in commerce. Ultimately, that means they're allowed to end up in the environment again.

The government already has Part 4, which is designed to eliminate the creation and use of substances that are listed in Schedule 1, where that is called for. In my view, because of the

que vous conviendrez que la réglementation fédérale existe pour mettre fin à la pollution et que le gouvernement fédéral a compétence en atténuation et en contrôle de la pollution.

Votre titre englobe les affaires autochtones, et j'aimerais vous entretenir du nouveau volet de la LCPE sur les effets cumulatifs. De nombreuses études ont établi le lien entre l'incidence de cancers dans la communauté des Chipewyans et les sables bitumineux. Étant donné le projet de déverser les bassins de résidus dans les rivières et les articles scientifiques examinés par les pairs qui établissent le lien entre le cancer et les produits pétroliers, pouvez-vous nous indiquer si vous étudiez les effets cumulatifs chez les populations vulnérables si ce projet de loi est adopté? Merci.

Mme Joseph : Je crois que votre question porte sur les rejets miniers. Nous appuyons les démarches en cours entre les provinces, le gouvernement fédéral et les communautés autochtones sur l'élaboration d'une réglementation liée au rejet des eaux des mines, et nous voulons nous assurer que le processus est suivi de façon appropriée et sécuritaire.

La sénatrice Galvez : Merci. J'ai une question pour M. Castrilli. Vous semblez ne pas approuver l'approche qu'a choisie le gouvernement pour gérer les produits chimiques, et je suis dans une certaine mesure d'accord avec vous. Je veux confirmer auprès de vous que vous êtes bien d'avis qu'il aurait fallu d'abord réduire la pollution à la source pour ensuite cerner les vecteurs d'exposition et finalement déterminer les récepteurs et le type d'exposition, c'est-à-dire aiguë ou chronique. Pouvez-vous faire des observations sur ces différentes approches de gestion des substances chimiques?

M. Castrilli : Je vous remercie de la question, sénatrice. La divergence, si je puis m'exprimer ainsi, entre notre approche pour la LCPE et celle dans laquelle le gouvernement du Canada semble vouloir s'ancrer, repose sur deux discordances.

Tout d'abord, la partie 4 était conçue pour éliminer les substances les plus dangereuses du marché canadien. C'était en tout cas ce à quoi s'attendait le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes en 1995 lorsqu'il a étudié ce qui est devenu la version actuelle de la LCPE. C'était l'essence même de la partie 4.

Au cours des deux décennies suivantes, le gouvernement a permis que la partie 4 devienne en quelque sorte une autre partie 5 puisque l'industrie peut, lorsque le ministre choisit d'élaborer un plan, prendre la voie de la réduction de la pollution. En d'autres mots, les substances qui sont parmi les plus dangereuses au pays peuvent rester dans le marché. En fin de compte, on autorise que ces substances retournent dans l'environnement.

Le gouvernement dispose déjà de la partie 4, dont le but consiste à éliminer la création et l'utilisation des substances figurant dans l'annexe 1 lorsque c'est nécessaire. Selon moi, en

discretionary nature of the current section 56 in the act, that hasn't happened. Effectively, we're simply getting pollution abatement exercises under Part 4 that are more appropriate to Part 5, and we're not getting the worst of the worst substances in commerce out of commerce, which is certainly the expectation of the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

If you go back to that committee's report, you'll see that in the long term, they said pollution prevention needs to actually become a substitute for pollution abatement in relation to substances that are listed in Schedule 1. That has not happened, and, in my respectful submission, when you look at the data we've accumulated over the period of 2006 to 2018, we are seeing dramatic increases of the worst of the worst chemicals moving from air to land, where they certainly will continue to be available to the environment.

It's a difference in approach with respect to a part of the act. I thought the debate had been settled on 20 years ago, but apparently it hasn't. That's why we've come back 20 years later to repeat the submissions we made 20 years ago, that Part 4 needs to be about pollution prevention, not about pollution abatement.

Senator Sorensen: My question is quite quick. It's for Ms. Laurie-Lean. There have been varying opinions around the proposed watch list for substances that may become capable of becoming toxic, and the government has argued that this was just going to help industry avoid regrettable substitution. You had some comments about the watch list — although that's not what you called it — in your comments, and I'm curious to know if you can elaborate a little bit further on the drawbacks that you might see from the watch list.

Ms. Laurie-Lean: Every time we've heard explanations of what this list is supposed to be, we've heard a different explanation, which is a bit worrisome. However, the part that is most important is that, as proposed by Bill S-5, there is a new list created. The minister has the right to place things on the list, and that's it. So it's a parking lot, and parking lots tend to be unhealthy as a choice.

You already have possible no-action and action decisions regarding Schedule 1. So, now, you can place a substance on the list and do nothing. If there are circumstances where the exposure is currently quite low, and you want to prevent an increase in volume — it may be the same application but an increase in volume — you're going to monitor the volumes. That would be a good action. If you're uncertain, you may monitor, do research or do studies. If you want to prevent new uses, you use the "significant new activity" restriction and then inform people that it is being placed on the list. But do something. Don't just place a substance on the list and do nothing.

raison de la nature discrétionnaire du libellé actuel de l'article 56, l'objectif n'a pas été réalisé. Dans les faits, des exercices de réduction de la pollution sont effectués en vertu de la partie 4 alors qu'ils devraient se retrouver dans la partie 5. De plus, nous n'éliminons pas les pires substances de toutes du marché, alors que c'était sans contredire l'intention du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Si vous jetez un coup d'œil au rapport de ce comité, vous y verrez que, à long terme, la prévention de la pollution devait remplacer la réduction de la pollution créée par les substances nommées dans l'annexe 1. Ce n'est pas ce qui se produit, et, à mon humble avis, les données que nous avons recueillies de 2006 à 2018 démontrent des augmentations spectaculaires des produits chimiques de la pire espèce qui se déplacent de l'air au sol, où ils demeurent présents dans l'environnement.

Les approches privilégiées diffèrent donc par rapport à une partie de la loi. Je croyais que le débat avait été clos il y a 20 ans, mais on dirait que ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle, 20 ans plus tard, nous répétons les arguments que nous avons fait valoir à l'époque, soit que la partie 4 doit porter sur la prévention, et non pas sur la réduction, de la pollution.

La sénatrice Sorensen : Ma question sera assez brève. Elle s'adresse à Mme Laurie-Lean. Les opinions divergent quant à la liste de surveillance proposée pour les substances qui peuvent devenir toxiques, et le gouvernement a affirmé qu'elle permettrait simplement à l'industrie d'éviter des substitutions regrettables. Vous avez fait des observations sur cette liste de surveillance — que vous n'avez pas appelée ainsi — et j'aimerais savoir si vous pouvez donner plus de détails sur les inconvénients que vous y voyez.

Mme Laurie-Lean : Chaque explication qu'on nous a donnée de la forme que prendrait cette liste a été différente, ce qui est quelque peu inquiétant. L'élément le plus important est néanmoins que, comme le propose le projet de loi S-5, une nouvelle liste sera créée. Le ministre aura le droit d'ajouter des substances à la liste, point à la ligne. Ce ne sont donc que des mots, et de tels mots impuissants ont tendance à représenter des options malsaines.

La possibilité de prendre la décision d'intervenir ou de ne pas intervenir par rapport à l'annexe 1 existe déjà. Maintenant, une substance peut être ajoutée à la liste sans devoir passer à l'action. Si, dans certaines circonstances, l'exposition actuelle est très faible et qu'on veut empêcher une augmentation de volume — l'utilisation pourrait rester la même alors que le volume augmenterait —, les volumes feront l'objet d'une surveillance. Ce serait une intervention bénéfique. Si on est incertain, on peut faire de la surveillance, de la recherche ou des études. Si l'objectif est d'empêcher de nouvelles utilisations, on peut avoir recours à la restriction des « nouvelles activités » puis informer

Senator Sorensen: Thank you for your candour, I appreciate that. I have no further questions.

The Chair: Senator McCallum, I apologize. On my screen, you were not at the top of the list.

Senator McCallum: My question is for Mr. Castrilli. Thank you for the extensive work you've done for environmental protection. When I look at the bill, I see that 1999 CEPA has not worked in the way that it should have. As a result, there have been increased toxic chemicals with an increase in the number of premature deaths, especially in Quebec: 4,000, and Ontario: 6,600. The lack of meaningful application to pollution prevention, the removal of virtual elimination, the removal of Schedule 1 — which is the list of toxic substances — no legally binding enforceable ambient air quality and the lack of legal recourse for individuals all work against the right to a healthy environment.

What will be the end result of this bill, especially for the vulnerable populations, including the First Nations, if this bill is not amended? Thank you.

Mr. Castrilli: Thank you for your question, Senator McCallum.

My sense of Bill S-5 as drafted is that it has essentially engaged in making a series of housekeeping changes to a law that has developed over the last 20 years a great number of unmet needs. We identified roughly seven or eight of those unmet needs in our February submissions. We then tried to address the question of how to solve those problems in our March submissions in terms of the draft amendments we prepared.

In my respectful submission, if we don't make some of the changes that we're suggesting in this round of amendments in connection with CEPA — since this act doesn't seem to get amended more than once every two decades — we're going to be coming back roughly around the year 2040, and we're still going to have to address these problems, except then we'll have had 40 years of not dealing with them. So in my respectful submission, we need to start now. We may not have covered everything off that needs to be addressed, but we've certainly tried to tackle those things we think need to be dealt with now in light of the available evidence. That's why our amendments turn out to be longer than Bill S-5. That's the nature of the situation.

la population que la substance est ajoutée à la liste. Il faut accomplir un geste concret : on ne peut pas simplement ajouter une substance à la liste et se croiser les bras.

La sénatrice Sorensen : Je vous remercie de votre franchise que je vous suis reconnaissante d'exprimer. Je n'ai pas d'autres questions.

Le président : Sénatrice McCallum, toutes mes excuses. À mon écran, vous n'étiez pas au haut de la liste.

La sénatrice McCallum : Ma question s'adresse à M. Castrilli. Je vous remercie de votre travail approfondi pour la protection de l'environnement. Quand je lis le projet de loi, je constate que la LCPE de 1999 n'a pas donné les résultats escomptés. Par conséquent, il y a eu une augmentation des produits chimiques toxiques et du nombre de morts prématurées, surtout au Québec et en Ontario où on en dénombre 4 000 et 6 600 respectivement. L'application trop peu rigoureuse de la prévention de la pollution, le retrait de la quasi-élimination, la suppression de l'annexe 1 — la liste des substances toxiques —, l'absence de niveau contraignant pour la qualité de l'air ambiant et l'absence de recours judiciaires pour les particuliers sont autant d'éléments qui minent le droit à un environnement sain.

Que donnera ce projet de loi, surtout pour les populations vulnérables, y compris les Premières Nations, si le projet de loi n'est pas amendé? Merci.

M. Castrilli : Je vous remercie de la question, sénatrice McCallum.

J'ai l'impression que la version actuelle du projet de loi S-5 propose de menus changements à une loi qui, au cours des 20 dernières années, a créé de nombreux besoins insatisfaits. Nous avons dressé la liste d'environ sept ou huit de ces besoins insatisfaits dans nos mémoires de février. Puis, nous avons tenté de déterminer comment résoudre ces problèmes dans nos mémoires de mars en rédigeant nos ébauches d'amendements.

À mon humble avis, comme il semblerait que cette loi est seulement modifiée tous les 20 ans, si nous n'apportons pas les changements que nous proposons aujourd'hui, les mêmes problèmes ne seront toujours pas réglés lorsque nous nous pencherons à nouveau sur la loi vers l'année 2040. La seule différence sera que 40 ans se seront écoulés sans que nous nous soyons attaqués aux problèmes. Je crois donc que nous devons commencer dès maintenant. Nos propositions ne sont peut-être pas exhaustives par rapport à tout ce qui doit être réglé, mais nous avons réellement tenté de proposer des solutions aux enjeux qui doivent être traités immédiatement à la lumière des données disponibles. C'est ce qui explique que nos amendements sont en

Senator McCallum: Ms. Joseph, I want to go back to the question on interjurisdictional gaps that First Nations fall into and how they are unable to deal with federal law or provincial law. In this gap, their communities are surrounded by toxic waste. I'm looking at oil and gas as well as mining. I'm thinking of the tailings ponds.

What is the work that the Canadian Association of Petroleum Producers, or CAPP, is doing to alleviate this problem? Because as I understand, the tailings ponds are at their limit, and they may be released into the Athabasca River. Thank you.

Ms. Joseph: Thank you, senator. As I began to mention earlier, there's a process in terms of tailings management in the oil sands region where members contribute approximately \$50 million annually to environmental management. As well, there is a table where Indigenous communities, the provincial government and industry engage in discussing the management of tailings and the environment more generally, and there's a process to develop regulations related to this.

Our members are absolutely committed to the safe management of all by-products of our operations and, when those operations wind up, to the restoration of those sites. We remain committed to that.

Senator Patterson: Thank you to the witnesses. My questions are for Ms. Joseph, and I have two. You said Bill S-5 introduces all these brand-new terms that will only be determined later, that we don't have any idea where these consultations will lead us, creating uncertainty. As you know, there are currently court cases in Ontario and Federal Court, asking for a definition of and examining the right to a healthy environment.

I'm wondering if you can tell us if you recommend a way of dealing with this problem and the uncertainty that the passage of the bill will create. Is there a way of dealing with the uncertainty that lies ahead?

Ms. Joseph: Thank you, senator. In our view, it is important to have that two-year process to develop these concepts. Part of the concern we have is the way the language of the bill is written. It says that there will be a consultation and the minister will take some of these things and then we'll just have some kind of implementation framework. It's not clear how these concepts will land and what their implications could be, and we know from an investment confidence standpoint that this can have an impact on permitting and on freezing of permitting. This has

fait plus longs que le projet de loi lui-même. La situation est à ce point urgente.

La sénatrice McCallum : Madame Joseph, j'aimerais revenir à la question sur les fossés intergouvernementaux dans lesquels tombent les Premières Nations et qui expliquent pourquoi elles ne peuvent recourir aux lois fédérales ou provinciales. À cause de ces fossés, leurs communautés sont entourées de déchets toxiques. Je pense au pétrole, au gaz et aussi aux mines. Je pense aux bassins de résidus.

Que fait l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'ACPP, pour remédier à ce problème? Je pose la question parce que, sauf erreur de ma part, les bassins de résidus atteindront bientôt leurs limites, et leur contenu pourrait se déverser dans la rivière Athabasca. Merci.

Mme Joseph : Merci, sénatrice. Comme j'ai commencé à l'expliquer tout à l'heure, les membres versent environ 50 millions de dollars par année pour la protection de l'environnement dans le cadre d'un processus de gestion des résidus dans la région des sables bitumineux. En outre, un groupe réunit les communautés autochtones, le gouvernement provincial et l'industrie afin que les parties prenantes discutent de la gestion de résidus et de l'environnement en général. Il y a aussi un processus d'élaboration de réglementation en ce sens.

Nos membres s'engagent sans réserve à gérer de façon sécuritaire tous les sous-produits de nos opérations et à remettre les sites en état lorsque ces opérations cessent. Notre engagement demeure indéfectible.

Le sénateur Patterson : Je remercie les témoins. Mes questions, au nombre de deux, s'adressent à Mme Joseph. Vous avez affirmé que le projet de loi S-5 propose toutes sortes de nouveaux termes qui se préciseront plus tard et que nous ne connaissons pas du tout l'issue des consultations, ce qui créera de l'incertitude. Comme vous le savez, des procédures judiciaires sont en cours en Ontario et à la Cour fédérale afin de réclamer une définition et une étude du droit à un environnement sain.

J'aimerais savoir si vous pouvez recommander une solution à ce problème et à l'incertitude que l'adoption de ce projet de loi entraînera. Y a-t-il moyen de composer avec l'incertitude qui nous attend?

Mme Joseph : Merci, sénateur. À notre avis, le processus de deux ans est important pour élaborer ces concepts. La formulation du projet de loi est l'une de nos préoccupations. Il énonce qu'il y aura une consultation et que le ministre tiendra compte de certains éléments, et qu'il y aura un cadre de mise en œuvre. La façon dont ces concepts seront mis en œuvre et leurs conséquences ne sont pas claires. Nous savons qu'en ce qui a trait à la confiance des investisseurs, cela pourrait avoir une incidence sur la délivrance des permis et sa mise en suspens.

been some of the experience we've had in B.C. over the past few months.

We just think that it will be important to have ways to vet some of these processes in the end or create clarity around how these concepts will be managed before they have immediate effect.

Senator Patterson: You mentioned investment confidence. I dared to tell Minister Guilbeault, when he appeared to introduce this bill, that I feared that in the climate of uncertainty that will be created with Bill S-5, the bill would exacerbate the trend of investment capital fleeing this country. The minister challenged me to prove this, so I'd like to ask you on behalf of, I guess, the energy industry and your members: Can you describe what has been the trend for investment in capital by petroleum producers, and can you give us some concrete numbers?

Ms. Joseph: In 2014, our sector attracted about \$81 billion in capital. Right before the pandemic, this went down to around \$30 billion. There was a significant flight of capital in that period, and our industry is the largest private capital investment to Canada. These things are notable.

Everything that Canada can do to have policy frameworks that are clear and that allow proponents to understand how our rules will be applied, predictability, transparency — all of these concepts that we've heard today — will be important.

Senator Patterson: You mentioned experience in B.C. vis-à-vis investment capital. Is it instructive on this bill? Can you tell us what you're referring to, please?

Ms. Joseph: One of the items I highlighted in an information document circulated to committee members was an experience in B.C. following the court decision of *Yahey v. B.C.*, where we were looking at cumulative impacts and cumulative effects related to rights. That situation continues to unfold, but it did result in permitting being frozen for several months — that was permitting for all sectors, namely, oil and gas, forestry, et cetera. Although things are now moving forward again, it did result in investments moving across the border and jobs that might have occurred not occurring. It shows the importance of these things being done well and things being clear when new concepts are introduced into the law so that law implementers and proponents who follow the law know what environment they are operating in and how to operate successfully with partners on the ground.

The Chair: Mr. Boyd, you wanted to add something.

C'est ce que nous avons connu en Colombie-Britannique au cours des derniers mois.

Nous croyons qu'il sera important d'examiner certains de ces processus ou de préciser la façon dont ces concepts seront gérés avant qu'ils entrent en vigueur.

Le sénateur Patterson : Vous avez parlé de la confiance des investisseurs. J'ai osé dire au ministre Guilbeault, lorsqu'il a présenté ce projet de loi, que je craignais qu'en raison du climat d'incertitude qu'entraînerait le projet de loi S-5, il exacerbe la tendance relative à la fuite des capitaux au pays. Le ministre m'a demandé de le prouver. J'aimerais vous demander de nous décrire la tendance relative aux investissements en capitaux des producteurs de pétrole, et de nous donner des chiffres concrets, au nom de l'industrie de l'énergie et de vos membres.

Mme Joseph : En 2014, notre secteur a attiré environ 81 milliards de dollars d'investissements en capitaux. Tout juste avant la pandémie, ce montant est passé à 30 milliards de dollars. Il y a eu une importante fuite des capitaux au cours de cette période et notre industrie représente le plus important investissement de capitaux dans le secteur privé au Canada. Ce sont des changements importants.

Tout ce que le Canada pourra faire pour établir des cadres stratégiques clairs, qui permettront aux promoteurs de comprendre la façon dont les règles seront appliquées, qui sont prévisibles et transparents — tous les concepts dont nous avons entendu parler aujourd'hui — sera important.

Le sénateur Patterson : Vous avez parlé de l'expérience de la Colombie-Britannique avec les investissements en capitaux. Est-elle pertinente pour le projet de loi? Pouvez-vous nous dire à quoi vous faites référence, s'il vous plaît?

Mme Joseph : Dans le document d'information transmis aux membres du comité, j'ai évoqué l'expérience de la Colombie-Britannique à la suite de la décision du tribunal dans l'affaire *Yahey c. Colombie-Britannique*, qui portait sur les effets cumulatifs associés aux droits. La situation n'est pas réglée, mais elle a donné lieu à la suspension de la délivrance des permis pendant plusieurs mois... les permis pour tous les secteurs, notamment le secteur pétrolier et gazier, de la foresterie, et cetera. Bien que la situation soit rétablie, certains investissements ont été faits de l'autre côté de la frontière et la création d'emplois n'a pas eu lieu. Cela démontre l'importance de bien faire les choses et d'expliquer clairement les nouveaux concepts qui sont introduits dans la loi, de sorte que les responsables de sa mise en œuvre et les promoteurs qui doivent la respecter comprennent l'environnement dans lequel ils travaillent et qu'ils puissent bien collaborer avec leurs partenaires sur le terrain.

Le président : Monsieur Boyd, vous vouliez ajouter quelque chose.

Mr. Boyd: I have several points to make.

First, the question of environmental injustices and the relationship to Bill S-5. This goes back to the point about prevention. We have these horrible situations across the country, Fort Chipewyan, Aamjiwnaang, Grassy Narrows, Boat Harbour, where Indigenous peoples are suffering the long-term impacts of exposure to air pollution, water pollution and toxic chemicals. Surely, in the 21st century in Canada, we can all agree that's unacceptable and that we have to prevent those types of situations from occurring and also to clean up and restore those that do exist. That also relates to the question of investment. That is, as a country, do we want investment that damages and destroys our environment and violates human rights, or do we want investment that actually propels us towards a sustainable future?

We have reports from the International Energy Agency warning that continued investment in oil, gas and coal risks the potential for stranded assets. We can look to a country like Norway, which has the right to a healthy environment in its constitution — its highest and strongest law — going back to the early 1990s. Norway has incredibly strong environmental laws and has a thriving oil and gas industry with the highest standards in the world.

Finally — and this is somewhat tangential to Bill S-5, but Senator Galvez raised this — if you dump toxic waste or garbage on provincial land or federal land anywhere in Canada, you can face fines that in some jurisdictions are in the hundreds of thousands of dollars. Maximum fines in some provinces are in the millions of dollars. But today, in 2022, the maximum fine for dumping toxic waste on Indian reserves in Canada is \$100. So if you're a criminal enterprise, where are you going to dump your garbage and your waste: on provincial land where you could face a fine of million dollars if you're caught, or on Indian reserve land where the maximum fine is \$100? I think this is an unconscionable problem with our law. I would encourage you senators to do something to rectify this situation.

The Chair: We've got five minutes left, I'm going to use up the time to ask a question.

Mr. Castrilli, I heard you and I read your report, where you make it clear that you have to ensure a significant diminution of toxic material in the air, but the land portion has increased immensely. You also referred to Quebec. When Canadians hear that, if they're listening to us tonight, I think a lot of them will be offended and upset with our poor management of our own resources, which is to the detriment of our health.

M. Boyd : J'ai plusieurs points à faire valoir.

Le premier a trait aux injustices environnementales et à leur lien avec le projet de loi S-5. C'est une question de prévention. La situation est horrible au pays : à Fort Chipewyan, Aamjiwnaang, Grassy Narrows et Boat Harbour, les Autochtones souffrent des effets à long terme de l'exposition à la pollution atmosphérique, à la pollution de l'eau et aux produits chimiques toxiques. Nous sommes au XXI^e siècle : nous pouvons tous convenir que la situation est inacceptable et qu'il faut éviter que d'autres du genre se reproduisent. Nous pouvons aussi convenir qu'il faut nettoyer les dégâts et restaurer les zones touchées. Cela revient aussi à la question des investissements. En tant que pays, est-ce que nous voulons des investissements qui endommagent ou détruisent notre environnement et qui vont à l'encontre des droits de la personne, ou est-ce que nous voulons des investissements qui nous propulsent vers un avenir durable?

Les rapports de l'Agence internationale de l'énergie nous mettent en garde : des investissements continus dans le pétrole, le gaz et le charbon entraînent un risque associé aux actifs délaissés. On peut penser à un pays comme la Norvège, qui a intégré le droit à un environnement sain à sa constitution — sa loi suprême — dès le début des années 1990. La Norvège a des lois environnementales extrêmement strictes, et son industrie pétrolière et gazière, fondée sur les normes les plus élevées au monde, est florissante.

Enfin — et c'est un peu accessoire au projet de loi S-5, mais la sénatrice Galvez en a parlé —, le déversement de déchets toxiques ou autres sur n'importe quel territoire provincial ou fédéral du Canada peut entraîner des amendes de centaines de milliers de dollars dans certaines administrations. L'amende maximale dans certaines provinces est de plusieurs millions de dollars. Or, aujourd'hui, en 2022, l'amende maximale pour le déversement de déchets toxiques dans les réserves indiennes du Canada est de 100 \$. Donc, où croyez-vous que les entreprises criminelles vont déverser leurs déchets? Sur les terres provinciales où elles risquent une amende d'un million de dollars ou sur une réserve indienne où l'amende maximale est de 100 \$? C'est absolument inadmissible. J'encourage les sénateurs à prendre des mesures pour corriger la situation.

Le président : Il nous reste cinq minutes. Je vais utiliser ce temps pour poser une question.

Monsieur Castrilli, je vous ai écouté et j'ai lu votre rapport. Vous établissez clairement que vous devez assurer une diminution importante des matières toxiques dans l'air, mais la partie terrestre a augmenté de manière très importante. Vous avez aussi parlé du Québec. Je crois que bon nombre des Canadiens qui nous écoutent ce soir seront offusqués et contrariés de notre mauvaise gestion de nos propres ressources, au détriment de notre santé.

Let me play a game here. If I make Ms. Joseph or Ms. Laurie-Lean minister of the environment tomorrow morning and you heard those details, what would you do, other than being upset? What would you do differently from what we're doing today, which is not working?

Ms. Laurie-Lean: First, I would check the numbers because Mr. Castrilli is not necessarily reflecting what the reality is. Some of his "growth" numbers reflect the fact that the reporting requirements changed over that time period. Without actually seeing them, I couldn't say for sure. I have seen these kinds of statements before, and they failed to reflect the change in reporting to the National Pollutant Release Inventory, which had changed quite dramatically over time.

Second, Schedule 1 is not the list of the most dangerous and toxic substances. It is the list of substances that meet the definition of section 64, which is a combination of hazard and volume. Some things are simply there because of the volume that we use. There's nothing in the world that we can use carelessly and thoughtlessly. That's why they're there, and they are being reduced. Some of those statements are a bit misleading.

The Chair: Ms. Joseph?

Ms. Joseph: Our members are committed to safety and spend more on environmental management than any other industry in the country. The last number posted on our site was \$3 billion. I'd be happy to circulate that to members. We remain committed to continuing to improve the environmental performance of our industry through initiatives, including carbon capture and sequestration. I'm pleased the other witness highlighted Norway's leadership. Norway has been able to implement those types of innovations, and Canada is pursuing those same directions. We'll continue to work towards that environmental leadership going forward and remaining an important industry in this country, supplying the world with something it needs at this time and with lower and lower emissions and environmental impact.

The Chair: Mr. Castrilli, you have the last word.

Mr. Castrilli: First, the numbers we've provided the committee are the industry's numbers provided to the federal government through the National Pollutant Release Inventory. They were also looked at by the Commission for Environmental Cooperation. This tripartite international agency also reviewed the numbers. There's nothing wrong with the numbers, except what the numbers are, which are, in my view, astounding and tragic in many instances.

J'aimerais qu'on joue à un jeu. Madame Joseph, madame Laurie-Lean, si vous deveniez ministres de l'Environnement demain matin et que vous entendiez cela, que feriez-vous, à part être contrariées? Que feriez-vous différemment de ce que nous faisons aujourd'hui et qui ne fonctionne pas?

Mme Laurie-Lean : Premièrement, j'examinerais les chiffres, parce que M. Castrilli n'exprime peut-être pas la réalité. Certains de ses chiffres sur la « croissance » reflètent un changement dans les exigences en matière de déclaration au cours de cette période. Je ne pourrais vous en dire plus sans voir toutes les données. J'ai vu de telles déclarations auparavant, et elles ne reflètent pas les changements apportés à la déclaration aux fins de l'Inventaire national des rejets de polluants, qui ont été très importants au fil du temps.

Deuxièmement, l'annexe 1 n'est pas la liste des substances les plus dangereuses et les plus toxiques. Il s'agit de la liste des substances qui correspondent à la définition de l'article 64, soit une association de danger et de volume. Certains des éléments s'y retrouvent uniquement en raison du volume utilisé. Nous ne pouvons rien utiliser de façon négligente ou irréfléchie. C'est pourquoi ces éléments s'y retrouvent et sont réduits. Certains de ces énoncés sont un peu trompeurs.

Le président : Madame Joseph?

Mme Joseph : Nos membres prennent la sécurité très à cœur et dépensent plus en gestion environnementale que toute autre industrie au pays. Le dernier montant publié sur notre site Web était de 3 milliards de dollars. Je serai heureuse de transmettre les renseignements aux membres du comité. Nous sommes déterminés à améliorer le rendement environnemental de notre industrie de façon continue par l'entremise de diverses initiatives, notamment la capture et la séquestration du carbone. Je suis heureuse d'entendre d'autres témoins évoquer le leadership de la Norvège à cet égard. Elle a réussi à mettre en œuvre ces innovations, et le Canada vise les mêmes objectifs. Nous allons continuer à travailler pour assurer ce leadership environnemental pour l'avenir et pour demeurer une industrie importante au pays, qui fournit au monde un produit dont il a besoin à l'heure actuelle, tout en réduisant les émissions et les répercussions environnementales.

Le président : Monsieur Castrilli, c'est vous qui avez le dernier mot.

M. Castrilli : Premièrement, les chiffres que nous avons transmis au comité sont ceux transmis par les membres de l'industrie au gouvernement fédéral par l'entremise de l'Inventaire national des rejets de polluants. Ils ont aussi été examinés par la Commission de coopération environnementale. Cette agence internationale tripartite a examiné les chiffres et ils sont exacts, même s'ils sont étonnants et tragiques à de nombreux égards.

Second, there are 43 carcinogens in Schedule 1, and the data that we provided the committee relate to the 43 carcinogens. We've provided you with the worst of the worst in terms of the data that exists in Canada. In my respectful submission, there's no merit to the suggestion that the numbers are not to be believed and taken at face value for what they are.

The Chair: Thank you very much. That ends our first panel. On behalf of the public and the senators here, I want to thank Mr. Castrilli of the Canadian Environmental Law Association; Ms. Fe De Leon, Researcher, Canadian Environmental Law Association; and from the Mining Association of Canada, Justyna Laurie-Lean, Vice President, Environment and Regulatory Affairs; Ms. Shannon Joseph, Vice President, Government Relations and Indigenous Affairs Canadian Association of Petroleum Producers; and Dr. David Boyd, Associate Professor, Institute for Resources, Environment and Sustainability, University of British Columbia, as an individual. Thank you for being with us tonight, for sharing your knowledge and for making your recommendations. This is very important for Canada, and we thank you very much on behalf of all our colleagues here tonight.

[Translation]

For our second panel of witnesses, we welcome Ms. Cassie Barker, Senior Program Manager, Toxics, Environmental Defence Canada; Ms. Elaine MacDonald, Healthy Communities Program Director, Ecojustice Canada; Ms. Toolika Rastogi, Senior Manager, Policy and Research, and Ms. Elisabeth Ormandy, Executive Director, Canadian Society for Humane Science, Humane Canada; Mark Butler, Senior Advisor, accompanied by Hugh Benevides, Legislative Advisor, Nature Canada.

Welcome to all of you, and thank you for being with us.

Ms. MacDonald and Ms. Barker, it was agreed that you would share the four minutes, so you now have the floor.

[English]

Elaine MacDonald, Healthy Communities Program Director, Ecojustice Canada: I apologize. I was told I had a full four minutes in my invitation. I will try to be quick, then.

Good evening, honourable senators, and thank you for inviting me to speak this evening.

Ecojustice, Canada's largest environmental law charity, provided the committee with a joint written brief on April 25 with the David Suzuki Foundation, Environmental Defence, the Canadian Association for Physicians of the Environment and

Deuxièmement, il y a 43 substances cancérogènes à l'annexe 1 et les données que nous avons fournies au comité portent sur ces substances. Nous vous avons transmis les pires données qui existent au Canada. À mon humble avis, il n'y a aucune raison de croire que ces chiffres sont erronés ou de les mettre en doute.

Le président : Merci beaucoup. Voilà qui met fin à la première partie de notre réunion. Au nom du public et des sénateurs présents, je tiens à remercier les représentants de l'Association canadienne du droit de l'environnement : M. Castrilli et Mme Fe De Leon, chercheuse; Mme Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires pour l'Association minière du Canada; Mme Shannon Joseph, vice-présidente, Relations gouvernementales et affaires autochtones pour l'Association canadienne des producteurs pétroliers et M. David Boyd, professeur associé, Institut des ressources, de l'environnement et de la durabilité, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel. Merci d'avoir été avec nous ce soir, d'avoir partagé vos connaissances et d'avoir fait des recommandations. C'est très important pour le Canada, et nous vous remercions grandement au nom de tous nos collègues.

[Français]

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous accueillons Mme Cassie Barker, gestionnaire principale des programmes, Substances toxiques, de l'Association de défense de l'environnement; Mme Elaine MacDonald, directrice du programme Communautés en santé, d'Ecojustice Canada; Mme Toolika Rastogi, directrice principale, Politiques et recherche, et Mme Elisabeth Ormandy, directrice générale, Canadian Society for Humane Science, de Humane Canada; Mark Butler, conseiller principal, accompagné de Hugh Benevides, conseiller législatif, de Nature Canada.

Bienvenue à tous, et merci d'avoir accepté notre invitation.

Madame MacDonald et madame Barker, il était entendu que vous alliez vous partager les quatre minutes; je vous donne donc la parole.

[Traduction]

Elaine MacDonald, directrice du programme Communautés en santé, Ecojustice Canada : Je suis désolée. On m'avait dit que je disposais de quatre minutes pour ma déclaration préliminaire. Je vais tenter de faire vite.

Bonjour, honorables sénateurs, et merci de m'inviter à témoigner devant vous ce soir.

Le 25 avril, Ecojustice, la plus importante organisation de bienfaisance spécialisée dans le droit de l'environnement au Canada, a transmis au comité un mémoire écrit en collaboration avec la Fondation David Suzuki, Environmental Defence,

Breast Cancer Action Quebec. Our brief has eight recommended areas for amendments within the scope of Bill S-5. I will briefly address three, but before I do, I wish to note that there are other parts of CEPA in need of modernization that are not amended by Bill S-5, such as Part 6 on biotechnology, ambient air-quality standards and the sections pertaining to citizens' enforcement.

Echoing the comments of Dr. David Boyd, we strongly recommend that the committee amend subclause 3(2) on the right to a healthy environment to remove the part of the clause on balancing the right with other relevant factors, including social, economic, health and scientific factors. We recognize that the right to a healthy environment, like other human rights — and, indeed, other duties listed in CEPA — will be subject to reasonable limits, as may be justified in light of the purpose of the act. However, as drafted in Bill S-5, the balancing language undermines the right and inappropriately elevates the other factors, including economic factors, to the same status of the right to a healthy environment.

Clause 29 provides discretion for the minister to recommend a mandatory prohibition regulations for highest-risk substances. It would be more appropriate to provide criteria to limit this discretion. Otherwise, the regime risks providing arbitrary decisions that are not rooted in science. We recommend that clause 29 be amended to specify exceptions to the mandatory prohibition regulations only in three situations: if the activity or release of that substance is not ongoing, if it can be undertaken in a manner that eliminates all harmful effects on the environment and human health, or if it's an essential use for which there are no less harmful alternatives.

Another area of recommended amendments is with respect to timelines. Legislating timelines requirements will improve accountability and prevent lengthy delays in finalizing assessments and implementing the risk-management measures necessary to protect human health and the environment. Lengthy delays of years or even decades are not uncommon as substances move through the various steps under CEPA. To address delays between proposed and final substance assessments, we recommend that subclause 21(2) be amended to set a one-year time limit for finalized assessments, with exceptions only in the situation where additional data or studies are required.

l'Association canadienne des médecins pour l'Environnement et Action cancer du sein Québec. Notre mémoire contient huit recommandations en vue de modifier le projet de loi S-5. Je vais rapidement aborder trois de ces recommandations, mais avant, je tiens à souligner qu'il y a d'autres parties de la LCPE qui doivent être modernisées et qui ne sont pas modifiées par le projet de loi S-5, notamment la partie 6 portant sur la biotechnologie, les normes relatives à la qualité de l'air ambiant et les dispositions portant sur la mise en œuvre par les citoyens.

Pour faire écho aux commentaires de David Boyd, je dirais que nous recommandons fortement la modification du paragraphe 3(2) sur le droit à un environnement sain afin de retirer la partie de la disposition voulant qu'on doive soupeser ce droit avec des facteurs pertinents, notamment sociaux, économiques, scientifiques et relatifs à la santé. Nous reconnaissons que le droit à un environnement sain, tout comme les autres droits de la personne — et les autres obligations énoncées dans la LCPE —, seront assujettis à des limites raisonnables, qui peuvent être justifiées en fonction de l'objectif de la loi. Toutefois, la formulation du projet de loi S-5 mine ce droit et élève d'autres facteurs — notamment des facteurs économiques — de manière inappropriée au même niveau que le droit à un environnement sain.

L'article 29 prévoit le pouvoir discrétionnaire du ministre de recommander un règlement d'interdiction obligatoire pour les substances au plus haut niveau de risque. Il serait plus approprié d'établir les critères qui restreignent ce pouvoir discrétionnaire. Autrement, la disposition risque de donner lieu à des décisions arbitraires qui ne se fondent pas sur la science. Nous recommandons de modifier l'article 29 afin de préciser les exceptions relatives au règlement d'interdiction obligatoire dans trois situations seulement : si l'activité ou le rejet de la substance n'est pas continu; si cela peut être entrepris d'une manière qui élimine tous les effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine; pour des utilisations essentielles pour lesquelles il n'existe pas de solutions de rechange moins nocives.

Nous recommandons également des modifications relatives aux échéanciers. La législation sur les délais d'exécution améliorera la reddition de comptes et évitera les longs délais dans la finalisation des évaluations et la mise en œuvre des règlements et des instruments de gestion des risques nécessaires pour protéger la santé humaine et l'environnement. Les longs délais, qui peuvent s'étendre sur des années, voire des décennies, ne sont pas rares à mesure que les substances franchissent les diverses étapes prévues par la LCPE. Pour mettre fin à la longue attente entre la publication d'une ébauche d'évaluation et celle de l'évaluation définitive, nous recommandons que le

Finally, I wish to speak strongly to support the watch list in clause 20. The watch list acts like an early warning system that a substance may one day be determined to meet CEPA definition of “toxicity.” Although it is not a regulatory list, the watch list lets chemical users know they are best to avoid those substances now, where possible, rather than face regulatory restrictions later. The watch list is an elegant way to get ahead of the toxic tide and avoid a regrettable substitution that can occur when another toxic substance replaces a restricted or banned substance.

“Significant new activity notifications,” or “SNANs,” as they’re called, cannot serve the same function as the watch list. SNANs are regulatory instruments issued after assessing a substance. Additionally, the watch list is noted a novel idea; if you look back to the early days of CEPA, the Priority Substance List under subsection 76(1) contains similar language as proposed in Bill S-5 and was used effectively in the early days of CEPA implementation.

Those are my submissions. I hope we left a bit of time for Cassie.

Cassie Barker, Senior Program Manager, Toxics, Environmental Defence Canada: Thank you.

In addition to all those important amendments, I will add the following: mandating assessments of disproportionate impacts of chemicals on vulnerable populations, assessing the cumulative risks for the environment, a higher bar for confidentiality claims to expand public access to data about environmental and health risks and mandatory labelling of hazardous ingredients.

I would also add that toxic substances in general erode our health, damage the biosphere and damage the public trust.

To echo my colleagues, Indigenous, racialized and marginalized people are being impacted. Their communities are being exploited and their bodies are disproportionately polluted. They desperately need our focused attention and action.

paragraphe 21(2) du projet de loi soit amendé pour exiger la production de la version définitive d’une évaluation selon un délai maximal d’un an, sauf s’il est nécessaire de recueillir des données supplémentaires ou de mener d’autres études.

Enfin, je tiens à souligner notre appui à l’égard de la liste de surveillance, à l’article 20. Cette liste agit à titre de système d’avertissement rapide au sujet des substances qui pourraient un jour répondre à la définition de « toxicité » de la LCPE. Bien qu’il ne s’agisse pas d’une liste réglementaire, la liste de surveillance permet aux utilisateurs de produits chimiques d’éviter ces substances si possible, afin de ne pas avoir à faire face à des restrictions réglementaires plus tard. La liste de surveillance représente une façon élégante d’avoir une longueur d’avance en matière de toxicité et d’éviter les substitutions regrettables qui peuvent être faites lorsqu’une autre substance toxique remplace une substance interdite ou d’usage restreint.

Les avis de nouvelles activités ou avis de NAc, comme on les appelle, ne peuvent avoir la même fonction que la liste de surveillance. Les avis de NAc sont des instruments réglementaires émis après l’évaluation d’une substance. De plus, la liste de surveillance est considérée à titre de nouvelle idée. Dans les débuts de la LCPE, la Liste des substances prioritaires du paragraphe 76(1) contenait un langage similaire à celui proposé dans le projet de loi S-5 et était utilisée de manière efficace au cours des premiers jours de la mise en œuvre de la LCPE.

Ce sont mes commentaires. J’espère que nous avons le temps d’entendre M. Barker.

Cassie Barker, gestionnaire principale des programmes, Substances toxiques, Association de défense de l’environnement : Merci.

En plus de toutes ces modifications importantes, j’ajouterais les suivantes : exiger une évaluation des effets nocifs des produits chimiques qui touchent les populations vulnérables de façon disproportionnée; évaluer les risques cumulatifs pour l’environnement; établir des critères d’acceptation des demandes de confidentialité plus stricts qui amélioreront l’accès du public aux données sur les risques pour l’environnement et la santé; et exiger l’étiquetage des ingrédients dangereux.

J’ajouterais que les substances toxiques de façon générale nuisent à notre santé, endommagent la biosphère et minent la confiance du public.

Pour faire écho aux propos de mes collègues, je dirais que les personnes autochtones, racialisées et marginalisées sont particulièrement touchées. Ces communautés sont exploitées et leurs corps sont pollués de manière disproportionnée. Elles ont désespérément besoin de toute notre attention et de nos actions.

As you know, exposure-related cancers, neurodevelopmental harms and many other chronic health impacts are stealing our future. While marginalized communities bear the highest burdens and impacts, these harms are occurring in every community; they affect those of all ages, income levels and political affiliations. We must first reduce these exposures and, at a minimum, ensure that hazardous ingredients have mandatory labelling to ensure transparency — discussed here today — and our right to know.

We also need to elevate transparency and the public interest by restricting claims of confidential business information on human health hazards and eco-toxic substances. Science shows us that we have surpassed our planet's ability to absorb so-called "novel entities," such as synthetic chemicals, plastics and pesticides, and that legislators and industry must drastically curtail those entities and emissions.

Other jurisdictions and lawmakers seem to understand the math that we have surpassed our planet's ability to absorb pollution-based profits. They understand the urgency. They are acting on the latest science and in the public interest to change course and prevent further harm. They are making a more level playing field for companies that are using nontoxic chemistry to provide the same services and functions to society. In contrast to the investment flight that other industries are experiencing, there is a massive move toward such sectors such as green chemistry and bio-based substances and feedstocks.

We, too, can be ambitious, and Bill S-5 is the starting point, but it requires changes to make a stronger, more rigorous reform of those key aspects of CEPA. As Dr. MacDonald mentioned, our proposed amendments will help the government clarify and focus their ambition on securing environmental rights and improving chemicals management. Thank you.

The Chair: Dr. Rastogi, please go ahead now.

Toolika Rastogi, Senior Manager, Policy and Research, Humane Canada: Good evening, honourable senators and colleagues, and thank you very much for the invitation to be before you today.

Humane Canada is the federation of Societies for the Prevention of Cruelty to Animals, or SPCAs, and humane societies. Our 53 members and 15 associates are in every province and two territories, in both rural and urban areas. They're small volunteer-based local societies as well as

Comme vous le savez, les cancers associés à l'exposition, les dommages neurodéveloppementaux et bon nombre d'autres effets chroniques sur la santé nous volent notre avenir. Bien que les communautés marginalisées portent le fardeau le plus lourd et subissent le plus de conséquences, ces effets se font sentir parmi toutes les communautés, tous les groupes d'âge, tous les niveaux de revenus et toutes les affiliations politiques. Nous devons tout d'abord réduire l'exposition et, à tout le moins, veiller à ce que l'étiquetage des ingrédients dangereux soit obligatoire pour assurer la transparence — comme nous en avons discuté aujourd'hui — et répondre à notre droit de savoir.

Nous devons aussi accroître la transparence et l'intérêt de la population en restreignant les demandes de confidentialité des renseignements commerciaux sur les dangers pour la santé publique et les substances écotoxiques. La science nous a démontré que nous avons dépassé la capacité de notre planète à absorber les soi-disant « nouvelles entités » comme les produits chimiques synthétiques, les plastiques et les pesticides, et que les législateurs et l'industrie doivent restreindre de façon drastique ces émissions.

D'autres pays et législateurs semblent comprendre que nous avons dépassé la capacité de notre planète à absorber les effets de la pollution attribuable à l'appât du gain. Ils comprennent l'urgence de la situation. Ils agissent à la lumière des plus récentes données scientifiques et dans l'intérêt du public en vue de changer de cap et d'éviter de causer d'autres torts. Ils créent des règles plus équitables pour les entreprises qui utilisent des produits chimiques non toxiques pour fournir les mêmes services et fonctions à la société. Contrairement à la perte d'investissements que connaissent d'autres industries, on observe un mouvement massif de capitaux vers des secteurs comme ceux de la chimie verte et des substances et matières premières d'origine biologique.

Nous aussi, nous pouvons être ambitieux, et le projet de loi S-5 est un point de départ, mais il nécessite des modifications pour une réforme plus approfondie et plus rigoureuse des principaux éléments de la LCPE. Comme l'a mentionné Mme MacDonald, les amendements que nous proposons aideront le gouvernement à préciser ce à quoi il aspire et à mettre l'accent sur la protection des droits environnementaux et l'amélioration de la gestion des produits chimiques. Je vous remercie.

Le président : Madame Rastogi, la parole est à vous.

Toolika Rastogi, directrice principale, Politiques et recherche, Humane Canada : Bonjour, honorables sénateurs et chers collègues, et merci beaucoup de m'avoir invitée à témoigner devant vous aujourd'hui.

Humane Canada est la fédération des sociétés pour la prévention de la cruauté envers les animaux, ou SPCA, et des sociétés de protection des animaux. Nos 53 organisations membres et 15 associations affiliées sont présentes dans chaque province et dans deux territoires, tant en milieu rural qu'en

province-wide organizations, including the largest SPCA on the continent.

We bring together some of the oldest social institutions in the country. Our oldest member was founded two years after Confederation. In fact, Humane Canada was born 65 years ago, in part, out of this very chamber. We thank the Senate for its continuing great work for animals.

Humane Canada espouses the concept of one health and one welfare that recognizes the interconnectedness between human and animal health and welfare and the integrity of the environment that we all share. We strongly support the government's objectives to modernize CEPA through this bill and to protect human health and the environment.

Humane Canada is also pleased with the government's commitment to eliminate animal-based toxicity testing by 2035, which would help Canada align with our regulatory partners, the U.S. and EU, whose efforts are consistent with this timeline.

To ensure this goal is met, it is essential that Bill S-5 include substantive provisions, beyond the preamble, and address animal testing in specific, tangible ways.

Our associate the Canadian Society for Humane Science has specific expertise in the use of animals in science, so I'm delighted that my colleague Dr. Elisabeth Ormandy is here today. I'll turn it over to her now.

Elisabeth Ormandy, Executive Director, Canadian Society for Humane Science, Humane Canada: Thank you, Toolika.

Toxicity testing is the most harmful type of animal use in Canadian science. Fortunately, though, non-animal methods demonstrate several advantages over historical approaches based on animal testing. Non-animal methods can provide more reliable and relevant information about potential hazards; they are faster and more comprehensive; and where comparisons are possible, they have an equal or greater ability to predict than animal models.

To advance the government's own 2035 commitment, we recommend that in addition to the language in the preamble, Bill S-5 should amend CEPA to, first, include language

milieu urbain. Il s'agit de petites sociétés locales fondées sur le bénévolat, ainsi que d'organisations à l'échelle provinciale. D'ailleurs, nous comptons parmi nos membres la plus grande SPCA du continent.

Nous rassemblons certaines des plus anciennes institutions sociales du pays. Notre membre le plus ancien a été fondé deux ans après la Confédération. En fait, Humane Canada a vu le jour il y a 65 ans, en partie, dans cette enceinte. Nous tenons à remercier le Sénat de son excellent travail soutenu en faveur des animaux.

Humane Canada épouse le concept d'une seule santé et d'un seul bien-être, concept qui reconnaît l'interdépendance entre la santé et le bien-être des humains et des animaux et l'intégrité de l'environnement que nous partageons tous. Nous appuyons fermement les objectifs du gouvernement consistant à moderniser la LCPE au moyen de ce projet de loi et à protéger la santé humaine et l'environnement.

Humane Canada se réjouit également de l'engagement du gouvernement à éliminer les essais de toxicité sur les animaux d'ici 2035, ce qui permettrait au Canada de rattraper ses partenaires réglementaires, les États-Unis et l'Union européenne, qui ont déjà pris des mesures pour atteindre cet objectif.

À cette fin, il est essentiel que le projet de loi S-5 contienne des dispositions de fond, au-delà du préambule, et qu'il aborde la question de l'expérimentation animale de manière ciblée et concrète.

La Canadian Society for Humane Science, une de nos associations affiliées, possède une expertise très pointue en ce qui concerne l'utilisation des animaux en science. Je suis donc ravie que ma collègue, Mme Elisabeth Ormandy, soit là aujourd'hui. Je lui cède la parole.

Elisabeth Ormandy, directrice générale, Canadian Society for Humane Science, Humane Canada : Merci, madame Rastogi.

Les essais de toxicité constituent la forme d'utilisation d'animaux la plus néfaste dans le domaine scientifique canadien. Heureusement, les méthodes ne faisant pas appel aux animaux présentent plusieurs avantages par rapport aux approches traditionnelles fondées sur l'expérimentation animale. En effet, les méthodes ne faisant pas usage d'animaux peuvent fournir des informations plus fiables et plus pertinentes sur les dangers potentiels; elles sont plus rapides et plus complètes; enfin, dans les cas où il est possible de faire des comparaisons, leur capacité de prédiction est égale ou supérieure à celle des modèles faisant appel à l'expérimentation animale.

Pour faire avancer l'engagement du gouvernement à l'égard de l'objectif de 2035, nous recommandons qu'en plus du libellé du préambule, le projet de loi S-5 modifie la LCPE pour,

specifying preference for non-animal methods over animal-derived data.

Second, require development of a strategic plan outlining the pathway to reducing the use of animals for testing, as well as annual reporting against that plan.

Third, use language that prioritizes the reduction and replacement of animals over refinement, since refinement is less relevant in the context of eliminating animal testing.

In addition, we would like to see the establishment of an advisory committee that would oversee activities to promote the development and implementation of non-animal methods, and adequate funding for these efforts is also essential.

Our NGO community agrees with these recommendations, and evidence submitted to this committee shows that industry organizations are also supportive of amendments that prioritize the replacement and reduction of animal use in toxicity testing as well as the development of a strategic plan and provision of adequate funding.

In closing, we would like to thank committee members for inviting us to appear on this important issue. Modernizing CEPA presents an exciting opportunity to better protect the environment and health of Canadians while phasing out the unnecessary use of animals. Furthermore, it offers a mandated way to ensure Canada's position as a global leader in non-animal test methods. So we urge you to make the most of it. Thank you.

[*Translation*]

The Chair: Thank you. Mr. Butler, you may now begin your opening remarks.

[*English*]

Mark Butler, Senior Advisor, Nature Canada: Honourable senators, I'm coming to you from Halifax, or *Kjipuktuk*, on unceded Mi'kmaq land. Appearing with me today is Hugh Benevides, who with his legal background is best equipped to answer questions on our proposed amendments. Hugh is in Treaty 7 territory in the Bow Valley in Alberta.

I'm here tonight because in 2013 a company called AquaBounty wanted to raise the world's first genetically engineered food animal, an Atlantic salmon, on Prince Edward Island. As Karen Wristen of Living Oceans Society described to

premièrement, inclure un libellé qui accorde la préférence aux méthodes ne faisant pas appel aux animaux plutôt qu'aux données dérivées de l'expérimentation animale.

Deuxièmement, il faut exiger l'élaboration d'un plan stratégique décrivant la voie à suivre pour réduire l'utilisation des animaux à des fins d'essai, ainsi que la production de rapports annuels au regard de ce plan.

Troisièmement, il faut utiliser un libellé qui accorde la priorité à la réduction et au remplacement des animaux plutôt qu'au raffinement, puisque ce dernier est moins pertinent dans le contexte de l'élimination des essais sur les animaux.

De plus, nous souhaitons la création d'un comité consultatif qui serait chargé de superviser les activités visant à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de substitution à l'expérimentation animale, et il est également essentiel que ces efforts soient suffisamment financés.

Notre groupe d'ONG souscrit à ces recommandations, et les témoignages présentés au comité montrent que les organisations industrielles sont également favorables aux amendements qui accordent la priorité au remplacement et à la réduction de l'utilisation des animaux dans les essais de toxicité, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan stratégique et à l'octroi d'un financement adéquat.

Pour terminer, nous aimerions remercier les membres du comité de nous avoir invitées à comparaître au sujet de cette question importante. La modernisation de la LCPE est une excellente occasion de mieux protéger l'environnement et la santé des Canadiens tout en éliminant progressivement l'utilisation inutile d'animaux dans des essais. De plus, elle permet d'assurer la position du Canada comme chef de file mondial dans l'élaboration de méthodes d'essai sans animaux. Nous vous exhortons donc à en tirer le meilleur parti. Merci.

[*Français*]

Le président : Merci. Monsieur Butler, vous pouvez maintenant commencer votre présentation d'ouverture.

[*Traduction*]

Mark Butler, conseiller principal, Nature Canada : Honorables sénateurs, je m'adresse à vous depuis Halifax, ou *Kjipuktuk*, sur les terres non cédées des Mi'kmaq. Je suis accompagné aujourd'hui de Hugh Benevides, qui, grâce à sa formation juridique, est le mieux placé pour répondre aux questions sur les amendements que nous proposons. M. Benevides se trouve sur le territoire du Traité n° 7, dans la vallée de la Bow, en Alberta.

Je suis ici ce soir parce qu'en 2013, une entreprise appelée AquaBounty voulait produire le premier aliment génétiquement modifié d'origine animale au monde, un saumon de l'Atlantique, sur l'Île-du-Prince-Édouard. Comme Karen Wristen, de la Living

you last Thursday, Part 6 of CEPA allowed this proposal and the risk assessment to proceed with no public notice, no public participation and no Indigenous consultation that we know of. Neither was Indigenous knowledge incorporated into the risk assessment.

The risk to wild salmon and the implications for Indigenous peoples' rights pushed me and my organization at the time, and now Nature Canada, to get involved. Genetic engineering is a very powerful technology. We now have the power to change the genome and thus the inherited traits of any species on the planet. However, with that power comes considerable risk. Unlike many issues I've worked on, the technology is in the early stages. We have the opportunity to prevent a problem rather than trying to clean it up afterwards. That seems right for CEPA, whose long title is An Act respecting pollution prevention and the protection of the environment and human health in order to contribute to sustainable development.

This technology is emerging at a time when nature is really on the ropes. Canada has joined with other G7 countries to halt and reverse biodiversity lost by 2030. This commitment should set the bar even higher for new technologies.

We have proposed six amendments, including aligning CEPA with United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, requiring timely transparency in CEPA Part 6 notifications and waiver requests, requiring meaningful public involvement in risk assessments and reversing the burden of proof so that proponents have to show a demonstrable need for a new GE organism.

In 2017, after a thorough study of CEPA, the House of Commons Environment and Sustainable Development Committee issued a report. In its report, the committee said that:

. . . the current regulatory regime for genetically modified organisms . . . renders it inadequate to face the challenges posed by the rapidly advancing area of biotechnology The committee believes it is time to re-examine the options and to establish an effective regulatory regime for genetically modified organisms.

The committee made several recommendations, including recommendation 26, which supports a more open and inclusive risk-assessment process. Unfortunately, Bill S-5 contains some

Oceans Society, vous l'a expliqué jeudi dernier, la partie 6 de la LCPE a permis à cette proposition et à l'évaluation des risques d'aller de l'avant sans aucun avis public, sans aucune participation des citoyens et sans aucune consultation des Autochtones, pour autant que nous le sachions. Les connaissances autochtones n'ont pas non plus été intégrées à l'évaluation des risques.

Le risque pour le saumon sauvage et les conséquences pour les droits des peuples autochtones nous ont poussés — moi, ainsi que mon organisation à l'époque, et maintenant Nature Canada —, à nous impliquer. Le génie génétique est une technologie très puissante. Nous avons maintenant le pouvoir de modifier le génome et, par conséquent, les traits héréditaires de n'importe quelle espèce sur la planète. Or, ce pouvoir s'accompagne de risques considérables. Contrairement à de nombreux dossiers auxquels j'ai travaillé, cette technologie n'en est qu'à ses débuts. Nous avons la possibilité de prévenir un problème plutôt que d'essayer de nettoyer les dégâts après coup. Voilà qui semble approprié pour la LCPE, dont le titre long est Loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable.

Cette technologie fait son apparition à un moment où la nature est vraiment en péril. Le Canada s'est joint à d'autres pays du G7 pour stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. Cet engagement devrait placer la barre encore plus haut pour les nouvelles technologies.

Nous avons proposé six amendements, entre autres l'harmonisation de la LCPE avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA, l'exigence d'une transparence en temps voulu dans les notifications et les demandes d'exemption prévues dans la partie 6 de la LCPE, l'exigence d'une participation concrète de la population aux évaluations des risques et le renversement du fardeau de la preuve afin que les promoteurs soient tenus de prouver qu'un nouvel organisme génétiquement modifié est nécessaire.

En 2017, après une étude approfondie de la LCPE, le Comité de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a publié un rapport. Dans son rapport, le comité a déclaré ceci :

[...] le régime de réglementation actuel des organismes génétiquement modifiés comporte des lacunes qui l'empêchent de répondre adéquatement aux défis présentés par les progrès rapides de la biotechnologie. [...] Le Comité croit qu'il est temps de se pencher de nouveau sur les avenues possibles et d'établir un régime efficace de réglementation des organismes génétiquement modifiés.

Le comité a formulé plusieurs recommandations, dont la recommandation 26, qui préconise un processus d'évaluation des risques plus ouvert et plus inclusif. Malheureusement, au-delà de

minor changes to Part 6 but nothing that embodies either the spirit or intent of this recommendation.

When Bill S-5 was introduced, the government also announced a review of the regulations that apply to Part 6. We welcome this review, but it doesn't do the job. In meetings with Environment and Climate Change Canada officials, the proposed review has come across as more of a housekeeping exercise. Some of the changes we are seeking can only be made at the level of the act.

It seems to us that the government is trying to rush an already incomplete bill through the Senate. Honourable senators, we ask that you take the time to make the changes to Part 6, as well as Part 5, to protect Canadians and the environment. Thank you.

The Chair: Thank you very much to our experts. We'll start the questions with Senator Kutcher, who is sponsoring this bill.

Senator Kutcher: Thank you to the witnesses. The first question is to Dr. MacDonald. Dr. MacDonald, what impact do you think that removal of the balancing language would have in protecting the right to a healthy environment?

Ms. MacDonald: It would make the right much more meaningful under CEPA. As it is written now, it really is hard to know if it will have any real impact in terms of decision-making that could occur under CEPA, particularly balancing it against the economy. I can see that balancing for social or science reasons, those may be important factors to consider in the application of the right. They may not be things that need to be balanced against the right, but they may help the government decide how to apply the right.

We're particularly concerned about balancing against the economy and that undermining the whole application of the right within CEPA. We think the amendment will lead to more meaningful decision-making, stronger decision-making that protects people from environmental harms. Without that amendment, we're seriously concerned that the right will have very limited application, if any, under the act.

Senator Kutcher: Thank you very much. This is to Dr. Ormandy. Is there a Canadian gold-standard-based repository that identifies non-animal toxic methods of equivalent scientific validity that can be used by academic or industry scientists who

quelques modifications mineures à la partie 6, le projet de loi S-5 ne prévoit rien qui incarne l'esprit ou l'intention de cette recommandation.

Lorsque le projet de loi S-5 a été présenté, le gouvernement a également annoncé un examen des règlements qui s'appliquent à la partie 6. Nous saluons cette révision, mais elle ne fait pas l'affaire. Dans le cadre des réunions avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada, l'examen proposé est apparu comme un exercice d'ordre administratif. Certaines des modifications que nous réclamons ne peuvent être apportées qu'à la loi.

Il nous semble que le gouvernement tente de faire adopter à la hâte par le Sénat un projet de loi déjà incomplet. Honorables sénateurs, nous vous demandons de prendre le temps d'apporter les modifications qui s'imposent à la partie 6, ainsi qu'à la partie 5, afin de protéger les Canadiens et l'environnement. Je vous remercie.

Le président : Merci beaucoup à nos experts. Nous allons entamer la période des questions en commençant par le sénateur Kutcher, qui parraine le projet de loi.

Le sénateur Kutcher : Merci aux témoins. La première question s'adresse à Mme MacDonald. Madame MacDonald, si nous devons supprimer la disposition du « soupègement », quelle en serait l'incidence, d'après vous, sur la protection du droit à un environnement sain?

Mme MacDonald : Cela rendrait le droit beaucoup plus concret aux termes de la LCPE. Il est vraiment difficile de savoir si le projet de loi, dans sa forme actuelle, aura une incidence réelle sur les décisions pouvant être prises en vertu de la LCPE, surtout en ce qui concerne l'exigence de soupeser ce droit avec des facteurs économiques. S'il s'agit de raisons sociales ou scientifiques, je peux comprendre l'importance de prendre en considération de tels facteurs dans l'application du droit. Ces éléments n'ont peut-être pas besoin d'être soupesés avec le droit, mais ils peuvent aider le gouvernement à décider comment appliquer le droit.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'exigence de soupeser ce droit avec des facteurs économiques et par l'éventualité que cela nuise à sa pleine application dans le cadre de la LCPE. Nous estimons que l'amendement aboutira à un processus décisionnel plus valable et plus solide, qui protège les gens contre les dommages environnementaux. Sans cet amendement, nous craignons sérieusement que le droit n'ait qu'une application très limitée, voire aucune application, aux termes de la loi.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup. Ma prochaine question s'adresse à Mme Ormandy. Existe-t-il un répertoire canadien qui recense les méthodes exemplaires ne faisant pas usage d'animaux dans les essais de toxicité et ayant une validité

are investigating toxicity of substances? Is there a place where people go to get this methodology?

Ms. Ormandy: Thank you for your question, senator. I'm not aware of a Canadian repository, but Canada is a member of the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, which lists numerous accepted non-animal test methods for OECD member countries.

Senator Kutcher: Is there a role somewhere in Canadian locations under the Canadian Institutes of Health Research or the National Research Council Canada or someplace like that where Canadian scientists would have access to this, or do they have to go searching elsewhere?

Ms. Ormandy: We do have a relatively recently established Canadian Centre for Alternatives to Animal Methods and its subsidiary, the Canadian Centre for the Validation of Alternative Methods, which is housed at the University of Windsor. This is now our national alternative methods centre and validation centre. That would be a sensible place to start.

Senator Kutcher: Thank you very much for that.

Senator Seidman: My question is for Elaine MacDonald of Ecojustice Canada and Cassie Barker of Environmental Defence Canada. In your submission, there are five big recommendations. I'd like to look at number 5, which Cassie Barker mentioned, and perhaps both of you might respond. It says, "A higher bar for confidentiality claims to expand public access to data about environmental and health risks." This recommendation addresses transparency issues. You say if we amended it, it would bring it in line with other comparable jurisdictions such as the U.S. and the EU.

If you could, please develop the specifics of the recommendation and the requirement of the reverse onus on claims of confidentiality. Thank you.

Ms. MacDonald: What we're recommending, and we do have more details on this in another document which we could provide you, is that rather than claims of confidential business information, or CBI, just being accepted by the minister without review, that the minister be required to actually review requests for CBI and ensure they do meet the bar that they truly need to be confidential for business reasons. This is what's done at least for a proportion of claims in the U.S., up to 25%, and this is what's done in the European Union.

scientifique équivalente, méthodes qui pourraient être utilisées par des scientifiques universitaires ou industriels qui étudient la toxicité des substances? Y a-t-il une ressource que les gens peuvent consulter pour prendre connaissance de ces méthodes?

Mme Ormandy : Merci de votre question, sénateur. Je ne connais pas de répertoire canadien, mais le Canada est membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, qui répertorie de nombreuses méthodes acceptées de substitution à l'expérimentation animale pour les pays membres de l'OCDE.

Le sénateur Kutcher : Y a-t-il un organisme au Canada, sous l'égide des Instituts de recherche en santé du Canada ou du Conseil national de recherches du Canada ou d'une autre entité semblable, où les scientifiques canadiens auraient accès à cette information, ou doivent-ils aller chercher ailleurs?

Mme Ormandy : Nous avons effectivement le Canadian Centre for Alternatives to Animal Methods, créé assez récemment, et sa filiale, le Canadian Centre for the Validation of Alternative Methods, qui se trouve à l'Université de Windsor. C'est maintenant notre centre national pour les méthodes de substitution et de validation. Ce serait là un bon point de départ.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup.

La sénatrice Seidman : Ma question s'adresse à Elaine MacDonald, d'Ecojustice Canada et à Cassie Barker, de l'Association de défense de l'environnement. Dans votre mémoire, il y a cinq grandes recommandations. J'aimerais me pencher sur la cinquième, que Cassie Barker a mentionnée, et peut-être que vous pourriez toutes deux me répondre. Il s'agit de la recommandation suivante : « Des critères d'acceptation des demandes de confidentialité plus stricts qui amélioreront l'accès du public aux données sur les risques pour l'environnement et la santé ». Cette recommandation traite des questions de transparence. Vous dites que si nous apportions cette modification, la loi cadrerait avec celle d'autres pays comparables comme les États-Unis et les pays de l'Union européenne.

Pouvez-vous nous expliquer plus en détail la recommandation et l'exigence voulant que le fardeau de la preuve des demandes de confidentialité soit inversé? Merci.

Mme MacDonald : Voici ce que nous recommandons, et nous l'expliquons plus en détail dans un autre document que nous pouvons vous transmettre : au lieu d'accepter les demandes de protection des renseignements commerciaux confidentiels sans aucune évaluation, le ministre devrait être tenu de les examiner réellement et de s'assurer que ces renseignements remplissent les critères nécessaires afin de démontrer qu'ils sont vraiment confidentiels pour des raisons commerciales. C'est ce qui se fait aux États-Unis — du moins pour une partie

The practice in Canada right now, from our understanding, is that the legislation doesn't require the minister to actually review those claims of CBI. The bill does amend that section slightly to require businesses to start providing reasons, which they didn't have to do before; they could just say this is CBI, full stop. But we want the minister to actually have to review that information and make a determination that that information truly needs to be confidential before accepting that it is confidential.

This is what we see will open up transparency around things like even Part 6, as Mark mentioned, as well as the information on new substances under Part 5, which right now largely operates as a black box under CEPA. There's very little public light shone on how the government reviews those substances that come in through those processes under CEPA.

Senator Seidman: Thank you very much.

Senator Galvez: My question is also for Dr. MacDonald. In a previous meeting, some witnesses questioned the necessity of the proposed list of substances capable of becoming toxic, called the watch list. One witness said that he didn't believe that a watch list will work when substances can be nominated without any substantive predictable process for prioritization.

A second industry witness told us that the list will overlap with both parts of Schedule 1. A third witness said that the current significant new activity provision in CEPA already does what the proposed list will do. So there is some confusion on this.

Given that your previous submission to the committee welcomes this new list, can you please respond to these stakeholder comments?

Ms. MacDonald: Let me see if I can remember them all. First of all, I did address the issue around SNANs, the significant new activity notices. Those are actually regulatory instruments that are issued regarding substances after they've been assessed. The watch list is about putting substances on a list that haven't been assessed yet but potentially could be found to be toxic when they are assessed. It functions as an early warning system to say, "Hey, industry or users, it might be wise to avoid these, particularly as substitution chemicals, because it looks like in the future they could be regulated." That could avoid future regulations if they are avoided.

des demandes, soit jusqu'à 25 % des cas — et dans l'Union européenne.

À notre connaissance, d'après la pratique actuelle au Canada, la loi n'exige pas que le ministre examine réellement ces demandes. Le projet de loi modifie légèrement cette disposition pour obliger les entreprises à donner des justifications, ce qu'elles n'avaient pas à faire auparavant; elles pouvaient se contenter de dire qu'il s'agit de renseignements commerciaux confidentiels, point final. Or, nous voulons que le ministre soit réellement tenu d'examiner ces renseignements et de décider s'il faut vraiment les garder confidentiels avant de les accepter comme tels.

C'est ce qui, selon nous, permettra d'accroître la transparence notamment en ce qui concerne la partie 6, comme M. Butler l'a mentionné, ainsi que les renseignements sur les nouvelles substances en vertu de la partie 5, qui, pour l'instant, fonctionne largement comme une boîte noire dans le cadre de la LCPE. Les gens ne savent pas grand-chose de la façon dont le gouvernement évalue les substances qui sont soumises aux processus prévus par la LCPE.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup.

La sénatrice Galvez : J'ai, moi aussi, une question pour Mme MacDonald. Lors d'une séance précédente, certains témoins ont remis en question la nécessité de la liste proposée pour les substances potentiellement toxiques, appelée liste de surveillance. De l'avis d'un témoin, une liste de surveillance ne fonctionnera pas lorsque des substances peuvent être désignées sans qu'il y ait un processus de priorisation prévisible.

Un deuxième témoin de l'industrie nous a dit qu'il y aurait un chevauchement entre la liste et les deux parties de l'annexe 1. Un troisième a déclaré que la disposition actuelle de la LCPE relative aux nouvelles activités remplit déjà la tâche visée par la liste proposée. Il y a donc une certaine confusion à ce sujet.

Puisque vous accueillez favorablement cette nouvelle liste dans un mémoire antérieur soumis au comité, que répondriez-vous à ces observations formulées par d'autres intervenants?

Mme MacDonald : Voyons voir si je peux me souvenir de tout cela. Tout d'abord, j'ai déjà parlé de la question concernant les avis de nouvelles activités. Il s'agit en fait d'instruments réglementaires émis après l'évaluation d'une substance. La liste de surveillance permet d'inscrire des substances qui n'ont pas encore été évaluées, mais qui pourraient s'avérer toxiques au terme de leur évaluation. Elle fonctionne comme un système d'alerte rapide pour aviser l'industrie ou les utilisateurs qu'il serait peut-être sage d'éviter ces substances, surtout en tant que produits chimiques de substitution, car tout porte à croire qu'elles pourraient être réglementées à l'avenir. Ainsi, on n'aurait pas à adopter de futurs règlements.

We see this regrettable substitution thing happening all the time when chemicals are banned and then a new one replaces it. You can look at BPA and BPS. There are numerous examples that both Ms. Barker and I could provide of that happening, unfortunately. The watch list is kind of a way to try and get at that issue without making it a regulatory requirement. It's just a polite way to say, "You probably shouldn't use these things."

I'm trying to remember the other two. The other one was that it overlaps with Schedule 1. No, if it's on Schedule 1, it wouldn't be on the watch list. If something is on a schedule, it has already been found to be toxic, so I don't really understand that comment.

The first one was — can you remind me, Senator Galvez? I should have written it down.

Senator Galvez: Will it work when a substance can be nominated without any substantive predictable process or priority?

Ms. MacDonald: There is no nomination process proposed for the watch list. It's the minister who develops the watch list, so I'm not sure what that comment is about. It will be up to the minister to use the watch list effectively. The minister will have to decide what to put on the watch list, but hopefully, it could be a powerful instrument or a powerful means — I won't say instrument because it's not regulatory — a powerful means to avoid chemicals that potentially could be found to be toxic and try to get ahead of this crazy toxic treadmill that we find ourselves on.

We need to find more ways to prevent toxic chemicals from being used. This is one way that I think could be very effective. I fully support the watch list, even though it wasn't our idea.

Senator McCallum: My question is for Mark Butler and Hugh Benevides. I'm looking at the amendment that you had put forward where it states:

... where the living organism is an animal having a wild counterpart, the information provided shows a demonstrable need for the significant new activity involving the living organism and that the significant new activity does not render the living organism toxic or capable of becoming toxic.

We're looking at genetically modified wildlife and how it goes against Indigenous knowledge. When we look at the salmon, the salmon is medicine, and it provides to the earth as well. This

Nous observons sans cesse de telles substitutions regrettables lorsque des produits chimiques sont interdits et qu'un nouveau produit vient les remplacer. Il suffit de songer au BPA et au BPS. Mme Barker et moi-même pourrions vous donner de nombreux exemples de ce genre de situation, malheureusement. La liste de surveillance est en quelque sorte un moyen d'essayer de régler ce problème sans en faire une exigence réglementaire. Ce n'est qu'une façon polie de dire qu'on ne devrait probablement pas utiliser ces substances.

J'essaie de me souvenir des deux autres points. L'autre concernait le chevauchement entre la liste et l'annexe 1. Non, si une substance figure à l'annexe 1, elle ne serait pas inscrite sur la liste de surveillance. Si un produit est mentionné dans une annexe, c'est qu'il a déjà été jugé toxique; je ne comprends donc pas vraiment cette observation.

Le premier point portait sur... Pouvez-vous me le rappeler, sénatrice Galvez? J'aurais dû le noter.

La sénatrice Galvez : Est-ce que la liste fonctionnera lorsque des substances peuvent être désignées sans qu'il y ait un processus de priorisation prévisible?

Mme MacDonald : Il n'y a pas de processus de nomination proposé pour la liste de surveillance. C'est le ministre qui élabore la liste de surveillance, alors je ne sais pas trop à quoi rime votre observation. Il appartiendra au ministre d'utiliser efficacement la liste de surveillance. Le ministre devra décider de ce qu'il y a lieu d'inscrire sur la liste de surveillance, mais j'espère qu'il s'agira d'un instrument puissant ou d'un moyen puissant — je ne qualifierai pas cela d'instrument parce qu'il ne s'agit pas d'un règlement — d'éviter les produits chimiques qui pourraient s'avérer toxiques et d'essayer de prendre de l'avance sur cette folle course aux produits toxiques dans laquelle nous sommes engagés.

Nous devons trouver d'autres moyens de prévenir l'utilisation de produits chimiques toxiques. La liste de surveillance est un moyen qui, à mon avis, pourrait être très efficace. J'appuie pleinement cette liste, même si ce n'était pas notre idée.

La sénatrice McCallum : J'adresse ma question à Mark Butler et Hugh Benevides. J'examine l'amendement que vous avez présenté et qui stipule que :

... les renseignements fournis doivent prouver que la nouvelle activité associée à l'organisme vivant, dans le cas d'un animal ayant un équivalent sauvage, est nécessaire et que la nouvelle activité ne rend pas l'organisme vivant effectivement ou potentiellement toxique.

Nous nous intéressons à la faune génétiquement modifiée et à la façon dont elle va à l'encontre du savoir autochtone. Le saumon est un produit médicinal, et il est également bénéfique

seems to be giving licence to make wildlife more vulnerable and other fish endangered. Can you comment on that?

Hugh Benevides, Legislative Advisor, Nature Canada: Absolutely. Hello, senators. Thank you for the question, Senator McCallum.

With our amendments, including the one that you've read and cited, the intention is to prevent unleashing new genetically engineered animals on nature and on people so that we don't get into what Dr. MacDonald has just described as a "crazy toxic treadmill" in the case of new animals. The particular provision you noted also included significant new activities in relation to those new animals.

We want the public and Indigenous peoples to be able to interrogate and participate in the conversations that currently only happen between proponents and government about the properties of this new animal and the hazards it poses. We want to do what this act says, which is to prevent pollution. Make no mistake; we say that the new salmon, which we talk about in our brief and which Mr. Butler and Karen have mentioned, is a form of pollution should it escape — and we say that's inevitable — and interact with its wild counterpart. I hope that answers your question, senator. I'm happy to elaborate.

Senator McCallum: I wanted to go back to Senator Kutcher's question on the balancing of the right to a healthy environment because that really disturbed me. There is no balance there. That's not the word. It's something like it should be considered against. But when you look at the considerations that are there, there is no way that social, health and scientific factors could go against the right to a healthy environment. The only one that can do that in those factors would be economic factors. It's only economic factors where industry seems to have the upper hand.

When I've worked with Indigenous groups, their rights have been struck down in favour of activities for the economy. Could you please comment on that, Ms. MacDonald?

Ms. MacDonald: I absolutely agree with your comment that the real concern is balancing against economic factors. For far too long, human health and the environment have been put behind economic development, and we don't want to see that continue. We think that recognizing the right to a healthy environment without having to balance it against economic factors is a way to start to put humans first and put the lens on

pour la terre. Le projet semble donner le droit de rendre la faune plus vulnérable et de mettre en danger d'autres poissons. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de cette question?

Hugh Benevides, conseiller législatif, Nature Canada : Absolument. Bonjour, chers sénateurs. Je vous remercie de votre question, sénatrice McCallum.

Nos amendements, y compris celui que vous avez lu et cité, visent à empêcher que la nature et les gens soient aux prises avec de nouveaux animaux génétiquement modifiés, afin que nous ne nous engagions pas dans ce que Mme MacDonald vient de décrire comme une « folle course aux produits toxiques » dans le cas de nouveaux animaux. La disposition particulière que vous avez mentionnée comprend également de nouvelles activités importantes liées à ces nouveaux animaux.

Nous voulons que le public et les peuples autochtones soient en mesure d'interroger les promoteurs et le gouvernement et de participer aux conversations au sujet des propriétés de ce nouvel animal et des dangers qu'il présente, des conversations auxquelles seuls les promoteurs et le gouvernement participent à l'heure actuelle. Nous voulons faire ce que dit cette loi, c'est-à-dire prévenir la pollution. Ne vous méprenez pas; nous soutenons que le nouveau saumon, dont nous parlons dans notre mémoire et que M. Butler et Karen Wršten ont mentionné, sera une forme de pollution s'il s'échappe — et nous affirmons que c'est inévitable — et interagit avec son homologue sauvage. J'espère que cela répond à votre question, madame la sénatrice. C'est avec plaisir que je m'étendrai sur le sujet.

La sénatrice McCallum : Je voulais revenir à la question du sénateur Kutcher concernant l'équilibre lié au droit à un environnement sain, car cette question m'a vraiment perturbée. Il n'y a pas d'équilibre à établir en ce moment. Le mot « équilibre » n'est pas celui qui convient. Cet exercice ressemble à la nécessité de comparer différents facteurs. Mais quand vous examinez les considérations actuelles, vous constatez qu'il est impossible que les facteurs sociaux, sanitaires et scientifiques puissent aller à l'encontre du droit à un environnement sain. Les seuls facteurs qui pourraient aller à l'encontre de ce droit seraient les facteurs économiques. C'est seulement lorsque l'on prend les facteurs économiques en considération que l'industrie semble avoir le dessus.

Quand j'ai travaillé avec des groupes autochtones, j'ai constaté que leurs droits avaient été bafoués au profit d'activités économiques. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, madame MacDonald?

Mme MacDonald : Je souscris tout à fait à votre observation selon laquelle la véritable préoccupation est la conciliation avec les facteurs économiques. Pendant trop longtemps, la santé humaine et l'environnement ont été relégués au second plan par rapport au développement économique, et nous ne voulons pas que cela continue. Nous estimons que le fait de reconnaître le droit à un environnement sain sans avoir à le concilier avec des

human health and protection of the right to our healthy and clean environment — clean air, clean water, all the things that David Boyd spoke about.

I do agree with you that things like social, health and scientific factors are things that are more likely to be considered in how they address the right to a healthy environment, not factors to be balanced against it. I do find the entire clause to be rather weird and awkward. For the most part, what we really want to address is economic factors and how they should not be balanced against the right to a healthy environment.

[*Translation*]

Senator Gerba: My question is for Ms. Rastogi or Ms. Barker.

I understand that this is the first time that federal legislation will recognize the right to a healthy environment and that it will also consider vulnerable populations.

Ms. Rastogi, during your presentation you alluded to the European Union. Does Canada have any other trading partners that have adopted environmental protection measures comparable to those in Bill S-5 and have enshrined them in their domestic legislation?

[*English*]

Ms. Rastogi: Thank you, Senator Gerba. I'm not sure I'm the right person to answer this question, but let me make a couple of brief remarks. I believe you are speaking about vulnerable populations and the groups that Humane Canada represents.

Humane Canada represents Humane Societies and SPCAs, and we are animal protection organizations that are represented across the country. Did I misunderstand your question, or am I the right person to answer?

[*Translation*]

Senator Gerba: Actually, I just wanted to know if there are other trading partners of Canada or other countries that have laws similar to the one we are trying to amend.

[*English*]

Ms. Rastogi: My sincere apologies for misunderstanding the question.

facteurs économiques est une façon de commencer à mettre les humains au premier plan et de mettre l'accent sur la santé humaine et la protection du droit à un environnement sain et propre — un air pur, une eau propre, c'est-à-dire toutes les choses dont David Boyd a parlé.

Je m'entends avec vous pour dire que des facteurs tels que les facteurs sociaux, sanitaires et scientifiques sont des éléments qui sont plus susceptibles d'être pris en compte dans la manière dont le droit à un environnement sain est abordé, et non des facteurs à concilier avec ce droit. Je trouve l'ensemble de la disposition plutôt étrange et maladroite. Dans la plupart des cas, ce que nous voulons vraiment cerner, ce sont les facteurs économiques et la nécessité de ne pas les concilier avec le droit à un environnement sain.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Ma question s'adresse à Mme Rastogi ou à Mme Barker.

Je comprends que c'est la première fois qu'une loi fédérale reconnaîtra le droit à un environnement sain et qu'elle tiendra également compte des populations vulnérables.

Madame Rastogi, durant votre présentation, vous avez fait allusion à l'Union européenne. Le Canada a-t-il d'autres partenaires commerciaux qui ont adopté des mesures de protection de l'environnement comparables à celles qui sont prévues dans le projet de loi S-5, et qui les ont inscrites dans leur législation nationale?

[*Traduction*]

Mme Rastogi : Merci, sénatrice Gerba. Je ne suis pas sûre d'être la personne la mieux placée pour répondre à cette question, mais permettez-moi de formuler quelques brèves observations. Je crois que vous parlez des populations vulnérables et des groupes que représente l'organisme Humane Canada.

Humane Canada représente des sociétés pour la protection des animaux, et ces organisations sont établies partout au pays. Ai-je mal compris votre question, ou suis-je la personne la mieux placée pour y répondre?

[*Français*]

La sénatrice Gerba : En fait, je voulais juste savoir s'il y a d'autres partenaires commerciaux du Canada ou d'autres pays qui ont des lois semblables à celle que nous sommes en train d'essayer d'amender.

[*Traduction*]

Mme Rastogi : Je m'excuse sincèrement d'avoir mal interprété votre question.

Indeed, not only trading partners but very close partners in regulatory activities. The United States, for example — our closest partner in many different areas — has the TSCA — the Toxic Substances Control Act — which very much is about protecting the environment and health from the impacts of substances.

Canada and the U.S. are working in close partnership on regulatory activities. As Dr. Ormandy mentioned earlier, at the OECD, all OECD countries — the U.S., the European Union countries and Canada, which is taking a particular leadership role — are working closely. In addition, our understanding is that Canada and the U.S. work quite closely together in terms of doing joint assessments of chemicals and the risks that they pose.

The United States provides a very good model in terms of their statute and their approach to addressing chemicals. Canada and the U.S. are very much in alignment and work closely together.

That being said, Canada doesn't have, within our statutes, some of the requirements, goals and tools that we would like to have added and amended in Bill S-5. The United States has a number of tools, including requirements for the Environmental Protection Agency administrator to ensure that non-animal methods are used in assessments and requirements that proponents are using specific methods that are non-animal methods.

As well, TSCA mandates one of the most useful tools: a very clear-cut and detailed strategic plan to achieving their goal of eliminating toxicity testing by 2035. 2035 is the same date that Canada's government has identified as the goal for eliminating animal testing for toxicity purposes here in Canada, but we don't have a plan that's been elucidated and mandated and to which a minister — or in the case of the U.S., the administrator — would report against.

Having that tool and allowing stakeholders and the public to see our progress towards achieving the elimination of toxicity testing would be extremely valuable. Thank you

Senator Miville-Dechêne: My question to Cassie Barker or Elaine MacDonald. My question is about transparency, following up on Senator Seidman's question.

Il y a effectivement non seulement des partenaires commerciaux, mais aussi des partenaires très proches en matière de réglementation. Les États-Unis, par exemple, notre partenaire le plus proche dans de nombreux domaines, ont adopté la TSCA (Toxic Substances Control Act), qui vise essentiellement à protéger l'environnement et la santé contre les effets des substances.

Le Canada et les États-Unis travaillent en étroite collaboration à l'élaboration de leur réglementation. Comme Mme Ormandy l'a mentionné plus tôt, tous les pays de l'OCDE — les États-Unis, les pays de l'Union européenne et le Canada, qui assume un rôle de chef de file particulier — travaillent en étroite collaboration. De plus, nous croyons comprendre que le Canada et les États-Unis collaborent étroitement en ce qui concerne l'évaluation conjointe des produits chimiques et des risques qu'ils présentent.

Les États-Unis constituent un très bon modèle en ce qui concerne leur loi et leur approche en matière de gestion des produits chimiques. Le Canada et les États-Unis travaillent en étroite collaboration, et leurs réglementations concordent.

Cela dit, les lois canadiennes ne comportent pas certaines des exigences, certains des objectifs et certains des outils que nous aimerions voir ajoutés ou modifiés dans le projet de loi S-5. Les États-Unis disposent d'un certain nombre d'outils, notamment l'obligation pour l'administrateur de l'Environmental Protection Agency de veiller à ce que des méthodes non animales soient utilisées dans les évaluations et l'obligation pour les promoteurs d'utiliser des méthodes particulières non animales.

De plus, la TSCA rend obligatoire l'un des outils les plus utiles, c'est-à-dire un plan stratégique très clair et détaillé pour atteindre l'objectif d'éliminer les essais de toxicité d'ici 2035. L'échéance de 2035 est la même que celle que le gouvernement canadien a fixée comme objectif pour l'élimination des essais de toxicité sur les animaux au Canada, mais nous n'avons pas de plan énoncé et mandaté sur lequel un ministre — ou dans le cas des États-Unis, l'administrateur — fera rapport.

Il serait extrêmement utile de disposer de cet outil et de permettre aux intervenants et au public de voir les progrès réalisés en vue d'éliminer les essais de toxicité. Merci.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'adresse ma question à Cassie Barker ou à Elaine MacDonald. Elle porte sur la transparence et donne suite à la question de la sénatrice Seidman.

If you look at subclause 50(2), there is the heading “Exceptions to requirement to give reasons”. I don’t know if you can see what I’m referring to. I will read it:

In the case of information provided under a regulation, order or notice, reasons for a request for confidentiality are not required if the regulation, order or notice so specifies.

What do you make of this sentence? Does this reduce transparency for important information about toxicity? You didn’t refer to it in your brief, so I was wondering what your take is on that.

Ms. MacDonald: Are you referring to a section of CEPA itself or the bill?

Senator Miville-Dechêne: CEPA, 50(3).

Ms. MacDonald: Our submissions were very specific to the sections that were amended by Bill S-5, so I think the reason we didn’t address section 50 is because it wasn’t a section that was amended by Bill S-5. We tried to focus on the opportunity to address the sections opened by Bill S-5, understanding that there are limitations to how far you can amend a bill under the parent act rule or whatever the similar rule is in the Senate.

Senator Miville-Dechêne: But you did talk about transparency, and you wanted the language to be stronger. What do you think should be added here? Are you saying that there should be a mandatory review by the government? What kind of language do you want to add and where?

Ms. MacDonald: We were referring to latter sections in the act that were amended regarding confidential business information.

Ms. Barker: Section 313.

Ms. MacDonald: That’s what we were looking at. Just to get around that complication, I would say the same comment applies. The government should always be asking industry to have to prove that something is actually impacting their business interests before they accept it as confidential. If that is the case, of course, accept it as confidential, but do not make it automatic that anything submitted by industry is confidential just because they say it is.

Si vous examinez le paragraphe 50(2), vous constaterez qu’il figure sous l’en-tête « Exceptions à l’obligation de motiver ». Je ne sais pas si vous pouvez voir ce à quoi je fais allusion. Je vais lire le paragraphe :

S’agissant de renseignements fournis en application d’un règlement, d’un arrêté ou d’un avis, la demande de confidentialité n’a toutefois pas à être motivée si le texte en cause le précise.

Que pensez-vous de cette phrase? Est-ce que cela réduit la transparence en ce qui concerne les renseignements importants sur la toxicité ? Vous n’y faites pas allusion dans votre mémoire, alors je me demande ce que vous en pensez.

Mme MacDonald : Faites-vous allusion à un article de la LCPE ou du projet de loi?

La sénatrice Miville-Dechêne : Le paragraphe 50(3) de la LCPE.

Mme MacDonald : Nos présentations traitent très précisément des articles qui ont été modifiés par le projet de loi S-5. Donc, je pense que la raison pour laquelle nous n’avons pas abordé l’article 50, c’est qu’il ne s’agissait pas d’un article modifié par le projet de loi S-5. Nous avons essayé de nous concentrer sur la possibilité d’aborder les articles modifiés par le projet de loi S-5, tout en comprenant qu’il y a des limites à l’étendue des amendements que l’on peut apporter à un projet de loi en vertu de la règle de la loi existante ou de toute autre règle semblable qui s’applique au Sénat.

La sénatrice Miville-Dechêne : Mais vous avez parlé de transparence, et vous vouliez que le libellé soit plus strict. Que pensez-vous qu’il faille ajouter ici? Voulez-vous dire que la loi devrait faire l’objet d’un examen obligatoire par le gouvernement? Quel type de formulation souhaiteriez-vous ajouter, et à quel endroit?

Mme MacDonald : Nous faisons allusion aux dernières dispositions de la loi qui ont été modifiées en ce qui concerne les renseignements commerciaux confidentiels.

Mme Barker : L’article 313.

Mme MacDonald : C’est ce que nous examinons. Pour contourner cette complication, je dirais que le même commentaire s’applique. Le gouvernement devrait toujours demander à l’industrie de prouver qu’un renseignement a réellement des répercussions sur ses intérêts commerciaux avant d’accepter qu’il soit traité comme confidentiel. Si c’est le cas, il faut, bien sûr, accepter qu’il soit traité comme confidentiel, mais il ne faut pas faire en sorte que tout renseignement présenté par

We want to increase transparency. We want to increase the public's understanding of the issues being addressed by CEPA, whether they be biotechnology or toxic substances or pollution or whatever. We need to be as open as possible.

Senator Miville-Dechêne: If I read this clause, it's not anything goes, because the proposed amendment to subsection 313(2) states, "A request for confidentiality shall be submitted, with reasons, in writing and contain any supplementary information that may be prescribed." So there is somewhat of an improvement, isn't there?

Ms. MacDonald: I believe you're saying that's with respect to clause 50. Yes, the bill is requiring them to provide reasons. I did state that. What we're saying is that the minister doesn't necessarily have to review those reasons. That's what we want them to do, review the reasons and determine that they actually do meet the bar of confidential business information. That is our ask.

The Chair: Mr. Benevides, would you want to add something?

Mr. Benevides: If I could. Thank you to Senator Miville-Dechêne.

On the question of balance, which one of the other senators identified, whether in terms of right to a healthy environment or in terms of transparency, there's no question of balance. Everything is weighted in CEPA towards the proponents, the manufacturers, the importers and the users of toxic substances and other things. This particular clause appears to require reasons, which, as Elaine says, may not be particularly good, and they also may not be referred to. The next subparagraph then appears to allow, by cabinet fiat, that in the case of information provided under a regulation, order or notice, reasons aren't required. So the left hand giveth and the right hand taketh away. Once again the balance is completely uneven, as I view this provision.

Senator Miville-Dechêne: On that sentence, the government has explained to us that they need this exception because sometimes they ask for information not from the enterprises that produce those toxic substances but from the experts or other people who would help to find the truth. So the idea is that everything has to be published, but it makes the process take so much longer. Do you buy that?

l'industrie soit automatiquement considéré comme confidentiel simplement parce que l'industrie soutient qu'il l'est.

Nous voulons accroître la transparence. Nous voulons que le public comprenne mieux les questions abordées par la LCPE, qu'il s'agisse de biotechnologie, de substances toxiques, de pollution ou d'autre chose. Nous devons être aussi ouverts que possible.

La sénatrice Miville-Dechêne : Si je lis cet article, vous constaterez que la confidentialité ne s'applique pas à tout, parce que l'amendement proposé au paragraphe 313(2) indique ce qui suit : « La demande de confidentialité est motivée et présentée par écrit. Elle contient aussi les renseignements supplémentaires prévus par règlement ». Il y a donc une certaine amélioration, n'est-ce pas?

Mme MacDonald : Je crois que vous dites que cela concerne l'article 50. Oui, le projet de loi exige qu'ils fournissent des motifs. C'est ce que j'ai déclaré. Ce que nous disons, c'est que le ministre n'est pas nécessairement forcé d'examiner ces motifs. C'est ce que nous voulons qu'il fasse. Nous voulons qu'il examine ces motifs et détermine s'ils sont effectivement conformes à la définition des renseignements commerciaux confidentiels. Voilà ce que nous demandons.

Le président : Monsieur Benevides, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

M. Benevides : Si je peux me permettre, j'aimerais intervenir. Merci, sénatrice Miville-Dechêne.

En ce qui concerne la question de l'équilibre, que l'un des autres sénateurs a mentionnée, que ce soit du point de vue du droit à un environnement sain ou de la transparence, il n'y a pas d'équilibre. Dans la LCPE, tout penche en faveur des promoteurs, des fabricants, des importateurs et des utilisateurs de substances toxiques et autres. Cet article semble exiger des motifs, qui, comme l'a indiqué Mme MacDonald, peuvent ne pas être particulièrement probants, et ils peuvent aussi ne pas être mentionnés. L'alinéa suivant semble ensuite permettre que, par décret du Cabinet, il ne soit pas nécessaire de présenter des motifs dans le cas de renseignements fournis en vertu d'un règlement, d'un ordre ou d'un avis, les raisons ne soient pas requises. Ainsi, la main gauche donne, et la main droite reprend. Selon moi, l'équilibre est une fois de plus complètement compromis dans cette disposition.

La sénatrice Miville-Dechêne : En ce qui concerne cette phrase, le gouvernement nous a expliqué qu'il a besoin de cette exception parce que, parfois, il demande des renseignements non pas aux entreprises qui produisent ces substances toxiques mais aux experts ou à d'autres personnes qui contribueraient à faire la lumière sur ces questions. L'idée est donc que tout soit publié, mais cela rend le processus beaucoup plus long. Acceptez-vous cette idée?

Mr. Benevides: I'm afraid that you've had more of an explanation of that than I've had, senator, so I can't respond in this tight timeline and forum. I'm happy to talk about it separately.

Senator Patterson: My first question is to Nature Canada. You gave a very alarming-to-me example of a company permitted to develop genetically modified Atlantic salmon, and you said there was no public notice, no public participation, and no consultation, as far as you know, with Indigenous people, and you talked about the problem with the burden of proof. So the law is not working very well now. Could I ask, Mr. Benevides, to help me understand how your proposal for changes to sections 106 and 108 would remedy these problems that you've addressed so dramatically? If you could outline, again, please, how it can be fixed.

Mr. Benevides: Thank you for the question. The amendments that we've proposed, in summary, require not just mere notice but advance notice that a proponent has made a notification and advance notice that they've asked to have certain information requirements waived, and we've asked that there be notice that a risk assessment will be conducted. Just as importantly, we've asked that the public actually be involved in the risk assessment, that the public gets a chance to review those waiver requests and to present additional evidence.

Right now, none of that happens, and none of that happened in relation to the AquaBounty salmon. It also happens that that doesn't generally happen with chemicals in Part 5 either. And what we've tried to do is bring in the important transparency and involvement of the public and put an additional burden on the proponent to show as part of that risk assessment and discussion that there's demonstrably a need for this new animal to exist, to be put into commerce and to be put into our environment, particularly where there's a wild counterpart. So to emphasize, none of that happens now, and that's precisely what our amendments wish to address.

Senator Patterson: Thank you. Nature Canada in its submission said not to rush an incomplete bill through the Senate. I think, Dr. MacDonald, you said you had eight recommended areas of amendment. Nature Canada has seven recommended areas of amendment. We are scheduled to rush into a clause-by-clause review of the bill in less than 36 hours from now. Would you have any comment, Ecojustice and Environmental Defence Canada, about whether we are indeed

M. Benevides : Je crains que vous n'avez obtenu un plus grand nombre d'explications à ce sujet que moi, madame la sénatrice. Je ne peux donc pas répondre à votre question dans des délais aussi brefs et un contexte aussi restreint. Je serais heureux de parler de cette question séparément.

Le sénateur Patterson : J'adresse ma première question à Nature Canada. Vous avez donné un exemple très alarmant, selon moi, d'une entreprise autorisée à produire des saumons de l'Atlantique génétiquement modifiés, et vous avez dit qu'il n'y avait pas eu d'avis public, de participation du public ou, à votre connaissance, de consultation avec les peuples autochtones, et vous avez parlé du problème du fardeau de la preuve. La loi ne fonctionne donc pas très bien en ce moment. Monsieur Benevides, pourrais-je vous demander de m'aider à comprendre comment votre proposition de modification des articles 106 et 108 remédierait à ces problèmes que vous avez abordés de manière tellement dramatique? Si vous pouviez décrire, encore une fois, comment ce problème pourrait être résolu, je vous en serais reconnaissant.

M. Benevides : Je vous remercie de votre question. En résumé, les modifications que nous avons proposées exigent non seulement un simple avis, mais aussi un avis préalable indiquant qu'un promoteur a présenté un avis préalable pour demander une dérogation à certaines exigences en matière d'information, et nous avons demandé que le gouvernement publie un avis indiquant qu'une évaluation des risques sera effectuée. Chose tout aussi importante, nous avons demandé que le public participe l'évaluation des risques, qu'il ait la possibilité d'examiner ces demandes de dérogation et de présenter des données probantes supplémentaires.

Pour l'instant, rien de tout cela ne se produit, et rien de tout cela ne s'est produit en ce qui concerne le saumon AquaBounty. Il se trouve aussi qu'en général, cela ne se produit pas non plus en ce qui concerne les produits chimiques de la partie 5. Ce que nous avons essayé de faire, c'est de mettre en œuvre une transparence importante et la participation du public, ainsi que d'imposer un fardeau supplémentaire au promoteur qui devra démontrer, dans le cadre de l'évaluation des risques et de la discussion, qu'il existe un besoin manifeste que ce nouvel animal existe, soit commercialisé et soit introduit dans notre environnement, en particulier lorsqu'il existe un équivalent sauvage. Je tiens à souligner que rien de tout cela ne se produit actuellement, et c'est précisément ce que nos amendements cherchent à accomplir.

Le sénateur Patterson : Merci. Dans son mémoire, Nature Canada a déclaré qu'il ne fallait pas précipiter l'adoption au Sénat d'un projet de loi incomplet. Madame MacDonald, je pense que vous avez dit qu'il y a huit domaines de modification recommandés. Nature Canada recommande sept domaines de modification. Il est prévu que nous nous dépêchions d'étudier le projet de loi, article par article, dans moins de 36 heures à partir de maintenant. Chères représentantes d'Écojustice Canada et de

rushing this bill, and do we need more time to study it properly and amend it properly?

Ms. MacDonald: Thank you for the question. In one sense it does feel like moving to clause by clause by Thursday and only ending testimony today really doesn't give this committee much time to consider everything they've heard, but I will say, as was noted by Joe Castrilli and others, that we've been waiting 20 years for CEPA to be amended and we don't want to throw the baby out with the bathwater either.

So this bill does advance and make steps to improve CEPA. It doesn't do everything we need it to do. We all acknowledge that. Perhaps the committee can make some amendments to strengthen it now and we can work and communicate that another bill is needed to address all these other aspects of CEPA that haven't been addressed by Bill S-5 — and there are many of them. CEPA is a monstrous piece of legislation that touches on many different areas of the environment. Toxic substances is just one part of CEPA. The right to a healthy environment and the administration of the act are other sections. There are major gaps in terms of what needs to be fixed that are not part of Bill S-5.

What we've decided, as groups that have been working on this for years and years, is we want Bill S-5 to be strengthened and become law in this parliamentary session because we've waited so long to see some of these things happen under CEPA, but we need to be telling the government and legislators that they need to work on another bill right now to address some of these other things.

And we've heard the minister speak to that. I think the minister recognizes that this is just a start and we shouldn't have to wait 20 years to amend CEPA. We need to make it a regular habit to keep CEPA up-to-date, every couple years.

Senator Arnot: I have a question for all the witnesses. We've had some discussion about this clause that purports to balance several factors. I would invite any one of the witnesses to provide better wording for that clause if you accept a clause will be in there. We've heard, thanks to Senator McCallum's advice, that the word "economic" could be taken out and really assist in the interpretation of this act.

l'Association de défense de l'environnement, auriez-vous des observations à formuler pour nous faire savoir si nous précipitons effectivement l'adoption du projet de loi, et si nous avons besoin de plus de temps pour l'étudier et le modifier correctement?

Mme MacDonald : Je vous remercie de la question. Dans un sens, on a l'impression qu'en passant à l'étude article par article jeudi, après avoir terminé d'entendre les témoignages tout juste aujourd'hui, cela ne donne pas beaucoup de temps au comité pour examiner tout ce qu'il a entendu, mais je dirai, comme l'ont fait remarquer Joe Castrilli et d'autres, que nous attendons depuis 20 ans que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement soit modifiée et que nous ne voulons pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain.

Ce projet de loi permet en effet d'améliorer la loi. Il ne fait pas tout ce que nous avons besoin qu'il fasse. Nous le reconnaissons tous. Le comité pourrait sans doute apporter quelques amendements pour le renforcer maintenant, en faisant savoir qu'un autre projet de loi est nécessaire pour remédier à tous les autres problèmes dans la loi — et ils sont nombreux — que le projet de loi S-5 n'a pas permis de régler. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement est une loi colossale qui touche à de nombreux domaines différents de l'environnement. Les substances toxiques n'en sont qu'un. Le droit à un environnement sain et l'administration de la loi en sont d'autres. Il y a des lacunes importantes qui doivent être corrigées et qui ne font pas partie du projet de loi S-5.

Ce que nous avons décidé, en tant que groupes qui travaillent sur ce sujet depuis tant d'années, c'est que nous voulons que le projet de loi S-5 soit renforcé et devienne une loi au cours de la présente session parlementaire, parce que nous attendons certaines mesures depuis tellement longtemps déjà, mais il faut dire aussi au gouvernement et aux législateurs qu'ils doivent travailler sur un autre projet de loi dès maintenant pour remédier à d'autres problèmes.

Nous avons entendu le ministre en parler. Je pense que le ministre reconnaît que ce n'est qu'un début et que nous ne devrions pas avoir à attendre 20 ans pour modifier la loi à nouveau. Nous devons prendre l'habitude de la mettre à jour environ tous les deux ans.

Le sénateur Arnot : J'ai une question pour tous les témoins. Nous avons eu quelques discussions au sujet de cette disposition qui vise à soulever plusieurs facteurs. J'inviterais l'un ou l'autre d'entre vous à nous fournir un meilleur libellé pour cette disposition, si vous acceptez l'idée qu'il y en ait une. Nous avons entendu dire, suivant les conseils de la sénatrice McCallum, que le mot « économique » pourrait être supprimé et ainsi faciliter vraiment l'interprétation de la loi.

Fundamentally, this right is not in the Canadian Charter of Rights and Freedoms where the balancing takes place in the courts under section 1. We don't have that.

I'm asking the witnesses to please give us something in writing as soon as possible with any recommendation on that particular issue.

Senator McCallum: Senator Arnot, it wasn't to leave "economic" out. It has to be in there. That's the only thing that will decrease the right to a healthy environment.

My question is for Mark Butler and Hugh Benevides about aligning CEPA reform with Indigenous rights, including UNDRIP. Could you expand on that a bit?

Mr. Benevides: Thank you, senator. I thought that perhaps the most powerful testimony thus far, other than today's, of course, was last Thursday from the Assembly of First Nations, the Congress of Aboriginal Peoples and Bob Chamberlin, saying that Bill S-5 needs to be made compliant with the spirit and letter of UNDRIP and the principle of FPIC: Free, Prior and Informed Consent. Asking people to check a website does not comprise free prior and informed consent, nor does it comprise — and I'll come back to our experience with salmon — meaningful public participation.

We don't have specific language for UNDRIP that we've proposed for the bill because we thought it was better for Indigenous groups to propose. If you would like us to try and do that, I would. I'm not sure if there are other parts of the question I'm not answering.

Senator McCallum: I do remember that. I have looked at that with some of the amendments I've been working on with the Assembly of First Nations, and I think it was to make people aware or help them understand that when section 35 of the Constitution Act and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples are applied —

The Chair: We lost you. You're in and out.

Senator McCallum: Can you hear me?

The Chair: Yes, let's try it.

Senator McCallum: No, I'm done now. Thank you.

Senator Galvez: I would like to give the opportunity to Mr. Butler and Hugh Benevides to tell us, for the benefit of our colleagues, about the dangers, impacts and effects of putting

Essentiellement, ce droit ne se trouve pas dans la Charte canadienne des droits et libertés, dans laquelle, en vertu de l'article 1, ce sont les tribunaux qui soupèsent divers facteurs. Nous n'avons pas cela.

Je demande aux témoins de nous fournir par écrit, le plus rapidement possible, toute recommandation sur cette question particulière.

La sénatrice McCallum : Sénateur Arnot, il ne s'agissait pas de supprimer le mot « économique ». Il doit y être. C'est le seul facteur qui diminuera le droit à un environnement sain.

Ma question s'adresse à Mark Butler et Hugh Benevides au sujet de l'harmonisation de la réforme de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement avec les droits des Autochtones, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'UNDRIP. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

M. Benevides : Je vous remercie, sénatrice. Je pense que le témoignage le plus percutant jusqu'à présent, à part celui d'aujourd'hui, bien sûr, a été celui de jeudi dernier de l'Assemblée des Premières Nations, du Congrès des peuples autochtones et de Bob Chamberlin, qui ont dit que le projet de loi S-5 devait être rendu conforme à l'esprit et à la lettre de l'UNDRIP et au principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Demander aux gens de vérifier un site Web ne constitue pas un consentement préalable libre et éclairé ni une participation significative du public — et je reviendrai sur notre expérience concernant le saumon.

Nous n'avons pas proposé de libellé précis relativement à l'UNDRIP dans le projet de loi, parce que nous avons pensé qu'il était préférable que les groupes autochtones le fassent. Je peux le faire, si c'est ce que vous souhaitez. Je ne suis pas certain de répondre à tous les éléments de la question.

La sénatrice McCallum : Je me souviens de cela. J'ai examiné la question lorsque j'ai travaillé sur certains amendements avec l'Assemblée des Premières Nations, et je pense que l'idée était de sensibiliser les gens ou de les aider à comprendre que lorsque l'article 35 de la Loi constitutionnelle et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sont appliqués...

Le président : Nous vous avons perdu. Il y a des coupures.

La sénatrice McCallum : Pouvez-vous m'entendre?

Le président : Oui, faisons une tentative.

La sénatrice McCallum : Non, j'ai terminé. Je vous remercie.

La sénatrice Galvez : Je voudrais donner l'occasion à M. Butler et à Hugh Benevides de nous parler, au bénéfice de nos collègues, des dangers que cela représente et des effets que

genetically engineered species together with wild species, because we need to understand why this is a big problem. Thank you.

Mr. Butler: Thank you very much for that question. It's a timely question, because just a couple months ago, Brazilian scientists discovered the first genetically engineered animal reproducing in the wild. It's an aquarium fish that glows in the dark. This is a species that is entirely new to nature, and its interaction with other species will have negative impacts on the environment.

If we come back home to Atlantic Canada, most of you perhaps know that Atlantic salmon is in trouble and facing a number of threats. We would be worried that if this salmon was to be widely used in the industry, over time, it would escape and breed with wild salmon, and there would be genetic introgression into the wild stocks, which would reduce the fitness and the ability of those salmon to survive. It's genetic pollution at a time when nature is already in trouble.

If I could just add a point to a previous discussion, we do want to see this bill pass, but it's a big bill, with a lot in it, from chemicals to Indigenous rights to biotechnology. We want to see adequate time given after 22 years to considering amendments. I must say, we are skeptical of the claim or the promise that there will be another bill in a year or two. Thank you.

The Chair: Thank you, this brings us to the end of our second panel. I'd like to thank you, on behalf of the Canadian public and on behalf of ourselves. We obviously have a significant challenge in doing the work we have to do. We'll do the best we can, which is usually quite satisfactory, and I want to assure the public that we're serious about our commitment. I think we can do a pretty good job with this legislation.

On behalf of ourselves, I want to thank from Environmental Defence, Cassie Barker, Senior Program Manager, Toxics; from Ecojustice, Elaine MacDonald, Healthy Communities Program Director; from Humane Canada, Dr. Toolika Rastogi, Senior Manager, Policy and Research, and Dr. Elisabeth Ormandy, Executive Director Canadian Society for Humane Science; and from Nature Canada, Mark Butler, Senior Adviser, and Hugh Benevides, Legislative Adviser.

[Translation]

Thanks for sharing your knowledge with us. I am sure it will have a major impact on our work.

cela entraîne de mélanger des espèces génétiquement modifiées avec des espèces sauvages, parce que nous devons comprendre pourquoi c'est un grave problème. Je vous remercie.

M. Butler : Je vous remercie beaucoup de la question. Elle tombe à point nommé, car il y a quelques mois à peine, des scientifiques brésiliens ont découvert le premier animal génétiquement modifié se reproduisant à l'état sauvage. Il s'agit d'un poisson d'aquarium qui brille dans le noir. Il s'agit d'une espèce entièrement nouvelle dans la nature, et son interaction avec d'autres espèces aura des répercussions négatives sur l'environnement.

Pour revenir au Canada atlantique, la plupart d'entre vous savent sans doute que le saumon de l'Atlantique est en danger et qu'il fait face à diverses menaces. Nous craignons que, si ce saumon est utilisé à grande échelle dans l'industrie, il finisse par s'échapper et se reproduire avec le saumon sauvage, et qu'il y ait une introgression génétique dans les stocks sauvages, ce qui réduirait l'appétit et la capacité de survie de ces saumons. C'est de la pollution génétique à un moment où la nature est déjà en difficulté.

Si je peux me permettre d'ajouter un point à une discussion précédente, nous voulons que ce projet de loi soit adopté, mais c'est un gros projet de loi, qui contient beaucoup d'éléments allant des produits chimiques aux droits des Autochtones en passant par la biotechnologie. Après 22 ans, nous voulons qu'un temps suffisant soit accordé à l'examen des amendements. Je dois dire que nous sommes sceptiques face à l'affirmation ou à la promesse qu'il y aura un autre projet de loi dans un an ou deux. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie. Cela met fin à notre rencontre avec notre deuxième groupe de témoins. J'aimerais vous remercier, au nom de la population canadienne et en notre nom à tous. Nous avons de toute évidence un défi de taille à relever pour faire le travail qui nous attend. Nous ferons de notre mieux, ce qui est généralement très satisfaisant, et je tiens à assurer au public que nous prenons notre engagement au sérieux. Je pense que nous pouvons faire un bon travail avec ce projet de loi.

Je tiens à remercier Cassie Barker, gestionnaire principale des programmes, Substances toxiques, de l'Association de défense de l'environnement; Elaine MacDonald, directrice du programme, Communautés en santé, d'Ecojustice Canada; Toolika Rastogi, directrice principale, Politiques et recherche, et Elisabeth Ormandy, directrice générale, Canadian Society for Humane Science, toutes deux de Humane Canada; Mark Butler, conseiller principal, et Hugh Benevides, conseiller législatif, tous deux de Nature Canada.

[Français]

Merci d'avoir partagé vos connaissances avec nous. Je suis certain que cela aura un impact majeur sur nos travaux.

Colleagues, before I conclude the meeting, I would like to remind you that on Thursday morning at 9 o'clock we will start the clause-by-clause consideration of the bill. I believe that there will be important amendments presented. For those who want to share their statements or their amendments with their colleagues, that is entirely up to you. This will allow us to have more time to discuss your ideas instead of reading documents. It will also make the process more efficient.

Thank you very much.

(The committee adjourned).

Chers collègues, avant de conclure la réunion, je tiens à vous rappeler que jeudi matin, à 9 heures, nous commencerons l'étude article par article du projet de loi. Je crois qu'il y aura des amendements importants qui seront présentés. Pour ceux qui veulent partager leurs discours ou leurs amendements avec leurs collègues, c'est tout à fait libre à vous. Cela nous permettra d'avoir plus de temps pour discuter de vos idées au lieu de lire des documents. Cela permettra également de rendre le processus plus efficace.

Merci beaucoup.

(La séance est levée).
